



LES PROFS EN NÉGOS
CINQ AUTRES JOURS
DE DÉBRAYAGE EN VUE A 6

ORNITHOLOGIE
DES PINGOUINS AUX PORTES
DE QUÉBEC! A 3

LE QUOTIDIEN DE LA CAPITALE

LE SOLEIL

www.cyberpresse.ca

QUÉBEC, LE MARDI 10 MAI 2005

BENOÎT CORBEIL TÉMOIGNE DEVANT LA COMMISSION GOMERY

Un itinéraire de l'argent sale qui en éclabousse plusieurs



Laurent, Duceppe et Harper aux Pays-Bas hier pour les cérémonies du Souvenir.

LIBÉRAUX EN SURSIS

L'opposition entend porter le coup de grâce aujourd'hui

ISABELLE RODRIGUE
Presse canadienne

■ OTTAWA — Conservateurs et bloquistes sont passés en mode attaque, hier, déposant une nouvelle motion qui, selon eux, pourrait renverser le gouvernement minoritaire de Paul Martin dès aujourd'hui.

Mais leur offensive pourrait se terminer dans un cul-de-sac, le gouvernement refusant de considérer la motion comme une question de confiance et s'accrochant au pouvoir.

Les deux interprétations risquent de plonger Ottawa en pleine crise politique si le gouvernement perdait ce vote. Déjà pratiquement incapable de faire avancer les travaux parlementaires, la Chambre des communes risquerait d'être complètement paralysée.

En fin de journée aujourd'hui, les députés devront se prononcer sur une motion déposée hier par le Parti conservateur qui amende un rapport de comité afin d'exiger la démission du gouvernement à la suite de son incompétence à

Les libéraux disent ne pas être menacés par l'offensive PCC-Bloc

Voir COUP en A 2 >

Plus d'info Pages A 10, A 11 et A 16

SOMMAIRE

Agenda	B 6	Décès	C 11
Bandes dessinées	B 7	Horoscope	B 7
Bourses	C 7	Loteries	A 2
Bridge	S 15	Météo	S 16
Chroniqueurs			
Julie Lemieux	B 3	Mot mystère	B 7
François Poitlot	C 3	Mots croisés	B 7
Normand Provencher	A 5	Petites annonces	S 12
Michel Vastel	A 17	Télévision	B 4

MÉTÉO

Max. 23, min. 8
Généralement dégagé et vents légers.
Détails page S 16.

Précipitations (avant hier)
Ce mois-ci: 2,9 mm Lan dernier: 22 mm
Cet été: 2,9 mm L'été dernier: 22 mm

QUÉBEC,
10^e ANNÉE, N° 131
FLORIDE, 1,89 \$ US

MONTRÉAL,
OTTAWA 87¢
PLUS TAXES

65¢ PLUS TAXES 6 27657 00072 8



L'ex-cadre du PLC avait promis de donner des noms: il a tenu parole et a dit à qui il aurait donné de l'argent comptant, qu'il avait parfois reçu dans des enveloppes de ce type.

Démentis des proches de Charest, Lapierre et Normandeau sur la liste

MYLÈNE MOISAN
M.Moisan@lesoleil.com

■ MONTRÉAL — Jean Brault, ex-patron de Groupaction, a livré au Parti libéral du Canada, section Québec, 50 000 \$ comptant, qui a servi à payer neuf employés pour les élections de 2000. L'un travaille aujourd'hui pour Jean Charest, un autre pour Jean Lapierre et un troisième pour Nathalie Normandeau.

C'est du moins ce qu'a révélé hier Benoît Corbeil dans son témoignage, très attendu, devant la Commission Gomery. Il a expliqué que, aux prises avec une situation financière «très difficile», il était à court de solutions pour assumer les dépenses. C'est à ce moment que le président de Groupaction,

Jean Brault, est de nouveau venu à la rescousse.

«Il y a des attachés politiques qui ne sont pas payés, a relaté hier l'ex-directeur général du PLC(Q). Je prends le téléphone, j'appelle (Jean-Marc) Bard (chef de cabinet d'Alfonso Gagliano). J'étais tanné. Je lui ai dit: "tout le mon-

de veut être payé, aidez-moi". Il a dit: "je vais regarder ce que je peux faire". Il me rappelle, me met en contact avec Brault. Je suis allé à son bureau et lui ai dit: "je viens te voir suite à la discussion avec Bard". Je lui ai demandé un don officiel. Il m'a dit: "j'ai assez donné, je vais te faire remettre 50 000 \$ par (Bernard) Thiboutot, plus 50 000 \$ en deux versements. C'est à prendre ou à laisser."

M. Corbeil a reçu dans une «enveloppe jaune», a compté sous les yeux de M. Brault, a pris et a remis, toujours



Jean-Marc Bard et Bernard Thiboutot, deux des acteurs, selon Benoît Corbeil



selon ses dires. Il dit avoir divisé les billets de 100 \$ entre neuf enveloppes, toutes destinées à des attachés politiques venus donner un coup de main pour la campagne. «Il y avait une tension, les gens ne

me parlaient que de ça, de leur rémunération pour services à venir», a souligné M. Corbeil, ajoutant qu'ils exigeaient d'être payés cash».

Voir SALE en A 2 >

Plus d'information Page A 12



Wajdi Mouawad ne s'est pas présenté à la soirée des Molières.

Wajdi Mouawad, 1^{er} créateur québécois à remporter un Molière... et à le refuser

MICHEL DOLBEC
Presse canadienne

PARIS — Le metteur en scène québécois Wajdi Mouawad a remporté hier soir à Paris le Molière du meilleur auteur francophone vivant pour sa pièce *Littoral*.

Mais il s'est empressé de refuser cette récompense pour protester contre «l'indifférence» des directeurs de théâtre à l'égard de la création contemporaine.

C'est la première fois qu'un créateur québécois décroche un Molière depuis la création de cette récompense il y a une vingtaine d'années.

Retenu à Montréal par la préparation de *Forêts*, son projet le plus ambitieux, l'ancien directeur du Théâtre de

Quat'Sous n'assistait pas à la 19^e remise des Molières, au Théâtre Magador de Paris. C'est par la bouche de la metteuse en scène française de *Littoral*, Magali Leris, qu'il a expliqué sa décision.

Dans une déclaration lue par cette dernière, Wajdi Mouawad s'est dit mal à l'aise avec «l'idée de recevoir un prix pour avoir été mis en compétition avec d'autres artistes» et a assuré que son geste n'était «en rien une contestation».

Formulé avec «la plus grande gentillesse», son refus se voulait nettement, néanmoins, un blâme sévère adressé aux directeurs de théâtre, fermement rappelés à leur «devoir de lecture». «Si la parole a encore un sens, je veux profiter de ce petit mo-

ment pour rappeler aux directeurs des théâtres leur devoir de lecture auprès des auteurs contemporains», a déclaré Wajdi Mouawad, dont les propos ont été accueillis par un mélange

Voir MOUAWAD en A 2 >

LA QUESTION DU JOUR

@ QU'EN PENSEZ-VOUS ?

Le Québécois Wajdi Mouawad a refusé hier un Molière: qu'en pensez-vous?

ÉCRIVEZ-NOUS À opinion@lesoleil.com
Pour que votre commentaire soit publié, vous devez fournir votre nom, votre adresse et votre numéro de téléphone.



Une expérience d'apprentissage dans les Maritimes

À votre arrivée, vous serez déjà sous le charme

Pour réserver votre expérience d'apprentissage dans les Maritimes, visitez www.viarail.ca, contactez votre agent de voyages, ou composez le 1 888 VIA-RAIL (1 888 842-7245).

ATS 1 800 268-9503 (inséquentants)

Marque de commerce propriété de VIA Rail Canada inc.

www.viarail.ca

VIA Rail Canada



POUR NOUS JOINDRE

Abonnements	686-3344
	1-866-686-3344
Carrières et professions	686-3270
Petites annonces	844-4444
Promotion	686-3342
Publicité détaillants	686-3435
Publicité générale	686-3270
Rédaction	686-3394
Renseignements	686-3233

LE SOLEIL, une division de 3834310 Canada Inc., est publié et édité par LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6. LE SOLEIL est imprimé au 5090, rue Hugues-Randoin, bureau 4, à Québec (Québec) G2C 2B4, par Transcontinental de la Capitale, une filiale de Transcontinental Inc., 1, place Ville-Marie, bureau 3315, Montréal (Québec), H3B 3N2.

Envoi de publication : Numéro de convention 40065/022. Seule la Presse canadienne est autorisée à utiliser et à diffuser les informations publiées dans LE SOLEIL. ISSN 0319-0730

SALE

Suite de La Une

Ces neuf personnes sont Bruno Lortie (15 000 \$), actuel chef de cabinet de la ministre Nathalie Normandeau, Daniel Dezaïnde (3000 \$ pour lui et 2000 \$ pour une « amie »), ex-dg du PLC(Q) et actuel attaché du ministre Jacques Saada, Luc Desbiens (5000 \$), ex-porte-parole du PLC(Q), Pierre Lesieur (6000 \$), ex-adjoint de Gagliano, Claude Lemieux (6000 \$), directeur de la députation au cabinet de Jean Charest, Michel Joneas (2000 \$), président de la commission de l'organisation du PLC(Q), Richard Mimeau (6000 \$), qui a travaillé 15 ans à la permanence du PLQ, et Irène Marcheterre (5000 \$), directrice des communications du ministre Jean Lapierre.

MISE EN DEMEURE

La réplique n'a pas tardé. Tout de suite après la pause du dîner, l'avocat de M. Corbeil, M^e Guy Bertrand, avait entre les mains une mise en demeure envoyée au nom d'Irène Marcheterre, de Richard Mimeau et de Luc Desbiens, rejetant les allégations du témoin et le sommant de se rétracter dans les 24 heures, faute de

DEMAIN DANS LE SOLEIL

LE CAMP D'ESSAI DES CAPITALES



Les Capitales de la Ligue Can-Am de baseball indépendant tiennent aujourd'hui leur camp d'essai annuel à l'intention des joueurs du Québec ou d'ailleurs qui n'ont paraphé aucun contrat avec une équipe professionnelle.

Dans le cahier Sports

VOUS AVEZ UNE NOUVELLE? CONTACTEZ-NOUS

Vous avez été témoin d'un événement, avez observé des faits qui soulèvent des questions, avez des idées de reportages, d'enquêtes ou de dossiers qui pourraient être réalisés par un journaliste?

Téléphonez-nous: (418) 686-3394

Télexcopiez-nous: (418) 686-3374

Écrivez-nous: redaction@lesoleil.com

ou à: Nouvelles LE SOLEIL, 410, boul. Charest Est, case postale 1547, succursale Terminus, Québec (Québec) G1K 7J6

quoi des procédures judiciaires seront entreprises.

À Québec, Claude Lemieux et Bruno Lortie ont réagi par voie de communiqué, niant également avoir reçu de l'argent des mains de M. Corbeil. Qualifiant les propos du témoin d'« allégations totalement fausses », M. Lemieux a fait savoir, par l'entremise de son avocat, qu'il souhaiterait

Corbeil dit avoir remis 5000 \$ à Irène Marcheterre, aujourd'hui chez Lapierre

être entendu devant la Commission. Mise en demeure ou pas, M. Corbeil a maintenu jusqu'à la fin de la journée d'hier sa version des faits, affirmant que « c'est comme ça que c'est arrivé ». Il revient devant la Commission ce matin pour compléter les contre-interrogatoires.

Pour ce qui est de la contribution de Bernard Thiboutot, par l'entremise de son entreprise Commando communications de Québec, M. Corbeil a confirmé qu'elle s'est faite en assumant le salaire de certains employés du Parti

pendant la campagne. La semaine dernière, des « employés » ponctuels des libéraux avaient raconté avoir été payés par Commando, selon des instructions transmises par Benoît Corbeil. Ce dernier a confié hier avoir fourni à M. Thiboutot une liste des employés à payer.

BÉLIVEAU CONTREDIT

Par ailleurs, M. Corbeil a nié avoir reçu en 1997 une enveloppe contenant environ 75 000 \$ comptant des mains de Michel Béliveau. Ce dernier a affirmé vendredi devant cette même Commission avoir demandé et reçu de Jacques Corriveau une enveloppe remplie de billets de 20 \$ et de 100 \$ pour financer les dépenses des circonscriptions sans députés libéraux de l'ouest du Québec. Il avait indiqué avoir aussitôt remis l'enveloppe à Benoît Corbeil.

Ce dernier soutient plutôt avoir reçu deux enveloppes, « une de 5000 \$ pour le comté de Bourassa (celui de Denis Coderre) et une de 4000 \$ pour Anjou-Rivière-des-Prairies », où se présentait Yvon Charbonneau. M. Corbeil a raconté avoir reçu l'argent au bureau de M. Béliveau, les deux hommes étant seuls à ce moment-là.



Appel aux lecteurs

Spectacles de fin d'année

La saison des spectacles de fin d'année bat son plein dans les écoles primaires et secondaires. Vous avez participé à la préparation d'un spectacle ou y avez assisté ? Nous vous invitons à partager votre fierté et votre émerveillement. Faites-nous parvenir un court texte (100 mots au maximum) accompagné d'une photo à redaction@lesoleil.com. LE SOLEIL publiera une sélection de ces « reportages » dans le cahier Québec des dimanches de mai et de juin. N'oubliez pas d'indiquer votre nom et votre adresse

ainsi que le nom de l'école et de la commission scolaire, et la date du spectacle.

20 mai 1980: où étiez-vous?

Il y a 25 ans ce printemps, les citoyens étaient appelés à voter à un premier référendum sur la souveraineté du Québec. L'événement a évidemment marqué les mémoires. Où étiez-vous ce 20 mai 1980 ? Quels souvenirs en avez-vous conservé ? Écrivez-nous à redaction@lesoleil.com (textes d'une centaine de mots). N'oubliez pas d'indiquer vos nom et adresse. Date limite : 12 mai, 17 h.

MOUAWAD

Suite de La Une

de sifflets et d'applaudissements. « Pour que ce prix ne soit pas perdu totalement, je désire en faire un tout petit symbole pour tous ces textes que les auteurs envoient dans les théâtres et que la plupart des directeurs ne lisent jamais, les laissant traîner sur leur bureau », a lancé le Québécois par l'intermédiaire de Magali Leris.

« Je voudrais faire de ce Molière un petit symbole pour tous ces textes perdus, auxquels les théâtres n'ont même pas retourné un accusé de réception, pour tous ces textes qui n'ont même pas la décence d'avoir un comité de lecture, pour tous ces appels placés par les auteurs auxquels on ne répond jamais. »

Wajdi Mouawad était notamment en compétition avec Éric-Emmanuel Schmitt pour *L'Évangile selon Pilate* et Jean-Michel Ribes pour *Musée haut, Musée bas*.

Venu sur scène pour recevoir le Molière du meilleur spectacle de création

française (décerné à *Dis à ma fille que je pars en voyage*), Jean-Michel Ribes a répondu aux critiques du Québécois en soulignant que le prestigieux Théâtre du Rond-Point, qu'il dirige, possédait un comité de lecture, ce qui lui avait permis de découvrir le texte de Denise Chalem.

Révélateur par le Festival de Limoges, consacré par celui d'Avignon, régulièrement encensé par la critique parisienne, Wajdi Mouawad a apparemment souffert lui aussi de l'indifférence qu'il dénonce. Magali Leris et son équipe, a-t-il souligné, ont elles-mêmes « versé leur sang à force de se battre contre vents et marées, pour convaincre ceux qu'il fallait convaincre de créer un texte d'un auteur contemporain ».

Une autre œuvre québécoise, *Les Muses orphelines*, de Michel-Marc Bouchard, prenait part à la soirée. Mis en scène par le Français Didier Brengard au Théâtre Tristan Bernard, ce texte a remporté un joli succès critique et public. Il a aussi valu hier soir à la comédienne Emmanuelle Bougerol le Molière de la révélation théâtrale féminine.

Lapierre défend ses proches

(FC) — Les propos de Benoît Corbeil devant la Commission Gomery ont eu un effet retentissant à Ottawa, les partis d'opposition sautant sur l'occasion pour tenter de mettre dans l'embarras les ministres qui ont à leur emploi des gens nommés par le témoin.

« Parmi tout le personnel de cabinet impliqué et identifié pour avoir touché de l'argent sale, il y a, entre autres, la directrice des communications du ministre des Transports », a lancé le leader du Bloc québécois en Chambre, Michel Gauthier. « Comment pouvait-il, devant toutes les caméras, l'année passée, nous dire que c'était un petit groupe parallèle, que ce n'était pas le cœur du Parti libéral? »

Le gouvernement a répété qu'il ne s'agissait que d'allégations et que le

personnel politique des ministres Jean Lapierre, Lucienne Robillard et Jacques Saada avait nié avoir reçu de l'argent sous la table.

Jean Lapierre a indiqué que deux de ses collaborateurs visés par les allégations, sa directrice des communications, Irène Marcheterre, et Richard Mimeau, réfutent les allégations et prendront des mesures pour répliquer à M. Corbeil. À son avis, il n'y a pas lieu de remettre en question la parole de ses adjoints, qui demeureront en poste.

« Je ne pense pas qu'à chaque fois qu'il y a une allégation de fait que les gens devraient être punis, surtout quand ils donnent des explications logiques et crédibles. Moi, je les crois », a martelé M. Lapierre à sa sortie des Communies.

mise aux voix au plus tard le 18 mai.

Frustrés de l'entêtement du gouvernement, les partis d'opposition sont allés jusqu'à laisser entendre qu'ils pourraient faire appel à la gouverneure générale pour trancher le différend.

Hier, aucun des représentants des partis d'opposition n'osait discuter stratégie de façon ouverte. Selon Michel Gauthier, le gouvernement aurait cependant de la difficulté à justifier sa position, « lui qui ne peut plus gouverner correctement et qui est pris dans des problèmes de scandale ».

Mais avant même de discuter des scénarios possibles, conservateurs et bloquistes doivent d'abord remporter le vote, ce qui n'est pas une mince affaire. Trois votes les séparent des libéraux et des néodémocrates, trois votes détenus par les trois députés indépendants. Les libéraux sont sûrs d'en avoir acquis un (celui de Carolyn Parrish) et sont presque assurés d'un deuxième (celui de David Kilgour). Reste à voir si le troisième indépendant, Chuck Cadman, qui combat un cancer, sera présent pour le vote, et surtout, de quel côté il se rangera.

Pour le reste, bloquistes et conservateurs assurent que tous leurs députés seront présents pour le vote aujourd'hui. « Nos 99 députés vont être là », a indiqué le leader de l'opposition en Chambre, Jay Hill.

COUP

Suite de La Une

redresser les problèmes de gouvernance. Selon les partis d'opposition, il s'agit d'une motion de censure et le gouvernement n'aura d'autre choix que de démissionner.

« LE TEMPS EST VENU »

« Je vous annonce que le temps est venu », a annoncé d'un ton triomphant le leader du Bloc en Chambre, Michel Gauthier, lorsqu'il s'est présenté devant les microphones des journalistes.

Les conservateurs et le Bloc avaient prévu le coup, s'assurant de présenter un nombre suffisant d'orateurs en Chambre pour écouler le temps de débat prescrit. « C'est attaché assez solide (...) il n'y a rien qui peut (faire dérailler le vote) », a poursuivi M. Gauthier.

Rien sauf un détail plutôt important. Le gouvernement estime qu'il ne s'agit pas d'un vote de défiance. « Ce n'est définitivement pas une question de confiance, a fait valoir Marc Roy, porte-parole du premier ministre, Paul Martin. C'est une directive de la Chambre des communes à un comité. »

La semaine dernière, le gouvernement tenait les mêmes propos sur une motion similaire, ayant les mêmes conséquences. Cette motion doit être

PRÉCISION

Dans nos articles de dimanche sur les HLM à Québec, un passage a pu laisser entendre que la grande partie de l'argent versé par le programme du Supplément au loyer se retrouve dans les poches de locataires privés, alors qu'il va surtout dans celles des coopératives et des organismes sans but lucratif. Par ailleurs, le porte-parole du Comité populaire Saint-Jean-Baptiste est Nicolas Lefebvre Legault, plutôt que Vigneault.

Résultats	
LOTTO QUÉBEC	Tirage du 2005-05-09
02 04 14 16 20 22 26 29 30 35	36 42 43 46 49 55 56 58 62 63
5/49	Tirage du 2005-05-09
521 3023	NUMÉRO 026130
Ne manquez pas le tirage de la roue de la fortune à 18h25	

La Lingère

PROFITEZ DE NOS PRIX EXCEPTIONNELS POUR APPORTER UN AIR DE PRINTEMPS À VOTRE INTÉRIEUR !

COUSSIN DÉHOUSSABLE COULEUR ACCENT	HOUSSE FLEURS DE JEANS	NAPPES IMPRIMÉES
9. ⁹⁹	29. ⁹⁵	9. ⁹⁹
L'item déco couleur accent par excellence à prix clé. Recouvrement 50% coton 50% viscose lavable, coloris de lime, bleu denim, orange, fuchsia, rouge qui conserveront leur belle apparence. Format 17x17 pouces.	Une touche mode à prix exceptionnels. Une housse dessinée en Australie exclusivement pour nous, en pur coton imprimée de grandes fleurs rétro qui donnent un effet tramé en bleu denim sur fond ivoire. Formats surdimensionnés. Ensembles 2 taies : double 39.95, grand 49.95, très grand 59.95	Tous les formats À prix de solde imbattable, un choix impressionnant de jolies nappes en coton imprimé ou à tissage jacquard dans une variété de coloris qui se marient à tous les décors. Serviette de table coordonnée .99
ENSEMBLE DE DRAPS BORDÉS DENTELLE	DRAP «PERCALE PLUS» 200 FILS AU POUCE	TAPIS OVALE CHENILLE
29. ⁹⁵	7. ⁹⁹	7. ⁹⁹
Jumeau 1 taie Des prix vraiment imbattables pour des draps distinctifs...le drap plat et les taies sont joliment ornés d'une large bordure en dentelle anglaise. Mélange 50% coton 50% polyester facile d'entretien de qualité 200 fils au pouce. Blanc pur ou ivoire. Ensembles comprenant 2 taies : double 39.95, grand 49.95, très grand 59.95	Jumeau chacun Des prix vraiment dérisoires pour des draps de qualité Simons, offerts dans une palette de 23 coloris pure mode. Tissage dense 50% coton 50% polyester, doux, confortable, facile d'entretien. Double 13.99, grand 19.99, très grand 29.95, 2 taies standard 10.99, 2 très grandes taies 12.99	L'indispensable au sortir du bain ou de la douche, le confort à l'europpéenne du petit tapis en douce ratine de coton à longues boucles moelleuses à coordonner dans toutes les salles de bains. Blanc, ivoire, ambre, mais et cannelle. Format 19x28 pouces.

simons

• QUÉBEC PLACE STE-FOY, GALERIES DE LA CAPITALE, Vieux-Québec • MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BENOÎT • LAVAL CARREFOUR LAVAL • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

ACTUALITÉS



Les petits pingouins, une nouvelle curiosité qui enthousiasme les ornithologues de la région.

COLLABORATION SPÉCIALE MARC GINGUARD

Une colonie de petits pingouins dans les îles de Montmagny

MARC LESTAGE

MLestage@lesoleil.com

Les ornithologues n'en croient pas leurs yeux. Une importante colonie de petits pingouins ont adopté un minuscule caillou qui émerge à la limite est des îles de Montmagny pour y élever leur progéniture.

Il n'est pas rare d'apercevoir plusieurs familles de cette espèce à la hauteur de Sept-Îles et de Mingan, ainsi qu'en Gaspésie. « Mais il est tout à fait inusité de les voir installés pour se reproduire aussi loin en amont dans le fleuve », explique Jocelyn Landry, un ornithologue de Montmagny associé à Canards illimités.

Ces petits pingouins constituent une espèce très semblable aux grands pingouins assez nombreux dans le fleuve lors de l'arrivée de Jacques Cartier.

Les grands pingouins nordiques ont été éliminés. Hauts de deux à trois pieds ils ont été décimés à coups de bâtons pour leur chair, raconte Sylvain Lessard, un spécialiste qui accompagnait un groupe de personnes de la région de Québec lors d'un safari qui leur a permis d'observer la colonie de petits pingouins, au cours de la dernière fin de semaine.

« Les petits pingouins, eux, ont eu plus de chance parce qu'ils arrivent à voler sur de courtes distances et se limitent aux zones non habitées », d'ajouter le chroniqueur nature à la télévision communautaire de Québec.

Leurs ailes sont très petites et ils ne parcourent jamais de longues distances. Ils se nourrissent de poissons. Ils sont excellents nageurs et peuvent plonger durant plus de trois minutes jusqu'à 100 mètres. Le petit rocher où les petits pingouins ont installé leur colonie est à quelques encablures de la zone dite « des piliers », en face de Montmagny. Il s'agit d'un caillou assez austère « dont il n'est pas facile de s'approcher », selon Jocelyn Landry.

C'est sans doute pour cette raison que les petits pingouins ont décidé de s'y reproduire, estime l'ornithologue de Montmagny pour qui la colonie représente « l'événement le plus excitant auquel il a assisté depuis de nombreuses années ».

Les petits pingouins visitent déjà le secteur depuis quelques saisons, mais la nouvelle de leur présence n'avait pas été trop étonnée, aussi longtemps qu'on ne pouvait être assuré de leur retour l'année suivante.

Ce n'est que récemment que les responsables ont décidé de faire profiter le grand public de la présence de cette colonie. Les Croisières Lachance prévoient effectuer trois excursions dans le secteur à compter du 21 mai. Jocelyn Landry sera de la visite, à titre d'animateur du groupe Ornitho, pour commenter la croisière.

C'est une expérience qui ne pourra se prolonger plus longtemps. La colonie regagnera la Côte-Nord dès que les œufs seront éclos, au début de juin.

BAIE-COMEAU

Deux élèves témoignent au procès de Jacline Perron, accusée de menaces de mort

STEEVE PARADIS

Collaboration spéciale

En cette première journée du procès de l'enseignante Jacline Perron, deux enfants de huit ans qui étaient dans sa classe de deuxième année l'an dernier à l'école Boisvert de Baie-Comeau ont témoigné. Cachés derrière un paravent pour qu'ils n'aient pas de contact visuel avec l'accusée, les jeunes ont déclaré que l'enseignante avait déjà menacé l'ensemble de la classe de les suspendre à des cordes qui se trouvaient au plafond.

La femme de 54 ans est accusée de voies de fait, de harcèlement et de menaces de mort sur sept de ses anciens élèves. Son avocat a fait reconnaître aux jeunes que les cordes, qui servaient à accrocher des bricolages, n'étaient fixées que par des punaises. Le premier



Jacline Perron

témoign a convenu que ces cordes ne pouvaient le soutenir, mais ça ne l'a pas empêché d'avoir peur. « Je me voyais pendu », a-t-il lancé au juge Jean-Paul Decoste de la Cour du Québec.

Ce même témoin a affirmé que M^{me} Perron l'avait poussé dans la classe, alors qu'il allait la voir pour lui montrer un travail scolaire. Il se serait cogné la tête sur le plancher à la suite du geste et aurait subi une légère commotion cérébrale. Même si l'avocat de la défense le lui a fortement suggéré, le jeune ne croit pas que c'était un accident mais bien un geste délibéré.

Le procureur de M^{me} Perron, M^{re} Jean-Claude Dufour, s'est d'ailleurs fait ramener à l'ordre régulièrement par le juge, qui en avait assez de ses nombreuses objections à propos des réponses prétendument suggérées aux enfants par la procureure de la Couronne. « Je vous rappelle que ce sont des enfants qui témoignent, pas des adultes », a-t-il dit. Un peu plus tard, le juge Decoste a reproché à M^{re} Dufour de chercher à intimider les jeunes témoins.

La mère du jeune qui aurait été poussé a aussi témoigné. Elle a avoué que

lors de la visite à l'hôpital avec son fils, elle a déclaré au médecin que l'enfant s'était cogné la tête dans la cour de récréation. Si elle a dit cela, c'est parce que son fils refusait qu'elle dise qu'il s'était fait pousser par son enseignante, par crainte d'éventuelles représailles. Un peu plus tôt, l'enfant avait déclaré que M^{me} Perron, qui compte 26 ans d'expérience, avait prévenu ses élèves de ne pas dire à leurs parents ce qui se passait en classe.

La mère a également déclaré qu'elle a refusé de rencontrer M^{me} Perron, qui en avait fait la demande afin de clarifier les faits. Environ une dizaine de jours après ces événements, survenus en février 2004, elle et d'autres parents ont décidé de porter plainte à la police, « parce que nos plaintes à l'école et à la commission scolaire n'avaient pas bougé ».

Jacline Perron a été congédiée le 11 mai 2004 par la commission scolaire de l'Estuaire, quelques mois avant sa retraite. Elle était relevée de ses fonctions depuis le 9 mars. Le syndicat de l'enseignement de la Haute-Côte-Nord conteste cette décision.

Le « paintball » dangereux pour les enfants

Plusieurs cas de blessures à l'œil rapportés

JEAN-FRANÇOIS NÉRON

JFNeron@lesoleil.com

Le paintball est potentiellement dangereux pour les enfants. C'est le message lancé hier par des médecins de l'hôpital de Montréal pour enfants (HME) qui ont soigné l'an dernier au moins six jeunes blessés à un œil. À Québec, plusieurs entreprises offrent cette activité. Avant de vous y fier, vaudrait mieux s'assurer qu'elles respectent des règles de sécurité strictes.

Daniel Romagnolo, 10 ans, participait en janvier à une activité intérieure de paintball à Montréal lorsqu'une balle de peinture a atteint son casque à la hauteur des ouvertures d'aération. Résultat : il reçoit de la peinture dans la bouche. Faisant fi du danger, il retire son casque et une autre volée de balles l'atteint à l'œil droit. Aujourd'hui encore, il se bat pour retrouver une vision parfaite.

Des pédiatres de l'HME ont senti l'urgence, hier, d'avertir les parents de jeunes enfants contre les dangers associés à la pratique du paintball. « Si les parents autorisent leurs enfants à participer à cette activité, ils doivent être adéquatement équipés en fonction de leur âge et de leur taille (...) Il doit aussi y avoir une surveillance parentale pour s'assurer du respect des règles de sécurité », expliquait la D^{re} Debbie Friedman.

MOINS DE 14 ANS

Marc-André Morin, associé dans Odyssée Paintball, fournisseur de matériel servant au jeu, partage cet avis. Pour lui, il est clair qu'une personne âgée de moins de 14 ans ne devrait pas pratiquer le paintball. « Nous, on vend seulement aux majeurs et les parents doivent être présents lorsqu'il s'agit d'acheter un article pour un jeune de moins de 18 ans. » La politique de la maison est d'ailleurs affichée au comptoir du commerce.

Québec Paintball, entreprise associée à Odyssée Paintball et qui offre l'aventure sur le terrain, interdit toute

présence de jeunes de moins de 14 ans. « C'est, entre autres, une question d'assurances. De plus, l'équipement disponible est fait en fonction de jeunes d'au moins 14 ans et pour les adultes. » Vérification faite auprès d'autres entreprises de la région, l'âge minimal exigé pour participer à une partie organisée est bel et bien de 14 ans.

Mais toutes n'ont pu être contactées et il y aura toujours quelqu'un pour assouplir les règles de sécurité. Il est donc important de bien choisir son entreprise et de ne pas croire sur parole un organisateur affirmant qu'il n'y a aucun risque pour les préadolescents. « Dix ou 11 ans, c'est beaucoup trop jeune. Ils manquent de maturité et l'équipement n'est pas adapté », insiste M. Morin.

POPULARITÉ EN HAUSSE

Ce dernier estime, bon an, mal an, qu'environ 1 % de la population de la région de Québec tente l'expérience ou joue sur une base régulière. À Montréal, ce chiffre varierait entre 4 et 5 %. « C'est un sport qui est jeune (il n'a que 20 ans) et il croît en popularité. »

Dans l'avenir, les cas comme celui de Daniel Romagnolo pourraient donc se multiplier. Pour éviter cela, M. Morin conseille une supervision parentale constante et déconseille de jouer à l'extérieur des aires spécialement aménagées. « On ne peut empêcher les gens de jouer à la maison, mais on leur explique qu'il faut toujours porter le casque et qu'un adulte soit présent en permanence. »

Et comme pour poser un baume sur la mauvaise publicité que peut entraîner pareil avertissement des médecins de l'HME, M. Morin mentionne que le pire accident répertorié en 20 ans chez Québec Paintball est survenu lorsqu'un participant s'est foulé une cheville.

N'empêche que l'HME déplore le fait qu'aucune règle ne régit cette activité. Il demande maintenant à la Société canadienne de pédiatrie et à la Santé publique de se préoccuper du phénomène et de faire des recommandations.



LE SOLEIL, JEAN-MARIE VILLENEUVE

Marc-André Morin porte l'équipement utilisé dans les parties de « paintball ».

Chez Laurier, tout est possible!

Peu importe la concurrence, tout doit sortir!

Plus de

500

véhicules disponibles

Nous étions là, nous sommes là, et nous serons toujours là pour vous servir...

3001, avenue Kepler, Sainte-Foy

+ SERVICE		
PONTIAC	Disponible	Prix
Wave	141	Prix du marché
Vibe	47	Prix du marché
Sunfire	49	Prix du marché
Pursuit	80	Prix du marché
SV6	60	Prix du marché
G6	26	Prix du marché
+ SERVICE		
BUICK	Disponible	Prix
Allure	32	Prix du marché
Rendez-Vous	7	Prix du marché
+ SERVICE		
GMC	Disponible	Prix
Canyon	6	Prix du marché
Envoy	3	Prix du marché
Savana	6	Prix du marché
Sierra	25	Prix du marché

Pontiac Wave
PRIX DU MARCHÉ



Pontiac Pursuit
PRIX DU MARCHÉ



Pontiac Vibe
PRIX DU MARCHÉ



Pontiac Montana SV6
PRIX DU MARCHÉ



PONTIAC BUICK Cadillac GMC

659-6420

www.laurierpontiac.com

FIASCO DE LA GASPÉSIA

Le juge Lesage surpris de la sortie de Landry

« Il ne nous a jamais demandé à être entendu »

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN
pAnormandin@lesoleil.com

■ Le juge Robert Lesage s'étonne d'apprendre que l'ancien premier ministre du Québec Bernard Landry aurait voulu témoigner devant la Commission sur le fiasco de la Gaspésie. Pourtant, le président dit n'avoir reçu aucune demande en ce sens.

« M. Landry ne nous a jamais demandé à être entendu. C'est par les journaux qu'on a su que M. Landry voulait être entendu », a dit M. Lesage lors d'un entretien téléphonique avec LE SOLEIL. Il estime même que la faute revient au chef de l'opposition qui « n'a pas suivi les procédures de notre enquête ».

Informés de l'intérêt de l'ancien premier ministre à témoigner, les procureurs de la Commission l'auraient invité à rédiger une déposition, assure le juge Lesage. Les commissaires auraient ensuite eu à évaluer la pertinence de l'entendre.

« On aurait jugé de l'intérêt, pour voir si il nous apprenait quelque chose de neuf. (Henri) Massé, (Claude) Blanchet se sont soumis à cette procédure et il n'y a pas eu de problème », poursuit M. Lesage.

« On ne voulait pas offrir notre Commission comme une tribune politique. Après ça, il aurait fallu entendre les autres ministres ? » dit-il.

PAS PARTISAN

Le juge Lesage ne cache pas sa stupéfaction de voir le chef de l'opposition s'en prendre à son travail de façon aussi virulente. « J'ai été étonné parce que ce n'est pas l'orientation qu'on donne à notre rapport. Ce n'est pas partisan, on ne blâme pas un parti ou un autre. On ne blâme pas M. Landry nommément », indique-t-il.

À son avis, l'ancien premier ministre prend mal une phrase du rapport dans laquelle les commissaires dénoncent l'interventionnisme de l'État. « Les politiciens se défendent des réactions qu'ils ont lues dans les journaux et n'ont pas lu notre rapport », lance M. Lesage.

Reste qu'en entrevue, le juge accorde un rôle principal à l'ancien premier ministre dans la décision d'aller de l'avant avec la Gaspésie.

« M. Landry avait le contrôle du financement du projet et c'est lui qui a piloté le dernier arrêté ministériel du 24 avril 2002. C'est lui qui plaçait la question sous l'angle économique. Il écrivait que ce prêt aurait des retombées plus importantes pour le Québec. Où est-ce qu'il a pris ça ? On ne

l'a pas trouvé. » Pour obtenir cette réponse, les commissaires n'auraient-ils pas dû convoquer l'ancien premier ministre ?

« On n'avait pas besoin, c'est écrit. On a eu le sous-ministre qui est venu nous le dire. On a eu les deux représentants d'Investissement Québec, Louis Lavigne et Claude Proulx, qui nous ont dit que ce décret a été passé à notre insu. »

Au cours de l'entrevue accordée au SOLEIL, le juge Lesage se défend également des accusations selon lesquelles la Commission aurait bâclé son travail.

« Ce n'est pas un rapport partisan, on a voulu se situer au-dessus des débats partisans. On veut éviter que ça se reproduise, que des millions de nos taxes soient mal utilisés, peu importe le parti politique au pouvoir. »

Déposé vendredi, le rapport de la Commission Lesage impute à quatre facteurs la débâcle de la Gaspésie. Autant la structure de l'entreprise, la précipitation à lancer ce projet, la gestion déficiente et la « domination syndicale sur le chantier » expliquent les dépassements de coûts qui ont mené à cet échec.

BÉCHARD EN REMET

Par ailleurs, le ministre Claude Béchard (Développement économique, Innovation et Exportation) a jugé « un peu farfelue » la sortie de Bernard Landry contre le juge à la retraite Robert Lesage.

À l'actuel chef de l'opposition qui considère douteux d'avoir été en quelque sorte condamné sans que la Commission ne l'ait entendu, M. Béchard réplique que M. Landry se sert « de sa bonne vieille méthode. Quand quelque chose ne fait pas son affaire, il attaque les individus. Mais, cette fois, il n'attaque pas que le juge et les commissaires mais aussi les 46 témoins. »

Le ministre s'est refusé à dire si Robert Lesage aurait dû convoquer Bernard Landry. Ce qui lui apparaît limpide, c'est « qu'il (le leader du PQ) est tellement peinturé dans le coin. (...) Même Henri Massé (le président de la centrale syndicale FTQ) dit que le chantier n'aurait pas dû partir aussi vite. »

« C'est lui (M. Landry) qui est l'architecte de tout ce fiasco. Il n'a écouté personne. Les fonctionnaires l'ont averti. La SGF l'a averti. La firme BPR l'a averti. Investissement Québec signait les documents à reculons. Tout le monde ne peut avoir tort alors que tu es tout seul à avoir raison dans ton coin. C'est ce qu'il fait aujourd'hui, en prétendant qu'il est tout seul à avoir raison. »

Avec la collaboration de Michel Corbeil



M. Landry tente de remonter le moral d'une ex-employée de Papiers Gaspésia.

Le PQ aurait pu sauver l'usine, clame le chef de l'opposition

GILLES GAGNÉ
Collaboration spéciale

CHANDLER — De passage à Chandler hier, le chef de l'opposition, Bernard Landry, a estimé que son gouvernement aurait pu sauver le chantier de modernisation de Papiers Gaspésia si le Parti québécois avait été au pouvoir dans les mois qui ont précédé l'arrêt des travaux.

En fin d'octobre 2003, près de 100 jours avant la suspension de chantier du 30 janvier 2004, les dirigeants de la Société générale de financement, le bras financier du gouvernement québécois et l'un des trois actionnaires de Papiers Gaspésia, savaient que le projet accusait un dépassement de coût de 55 millions \$, somme qui était passée à 110 M\$ un mois plus tard. Le gouvernement libéral n'est toutefois pas intervenu pour sauver un chantier qui fonçait vers l'impasse, s'indigne M. Landry.

« J'aurais travaillé 18 heures par jour pour sauver le chantier. Kenworth n'a pas sauvé son usine pour faire les meilleurs camions au monde sans l'intervention de l'État », a lancé le chef de l'opposition, avant de rencontrer 75 ex-travailleurs de l'usine Gaspésia.

« Ils (les libéraux), ne retournaient pas les appels de Claude Blanchet (président de la Société générale de financement, limogé quelques mois après l'élection d'avril 2003) », a poursuivi M. Landry.

Bernard Landry accepte mal l'argument de la Commission d'enquête sur le dépassement de coût de Papiers Gaspésia selon lequel le projet avait été mal évalué dès le départ, la note étant passée de 465 M\$ à 493 M\$ dans les mois suivant le début des travaux. « C'était un choix technologique, pour

l'ajout d'équipements, pas un dépassement de coût », tranche-t-il.

Il refuse de parler de dérapage constant à partir de l'annonce du projet de refonte de la papeterie en décembre 2001. « Les dérapages ont été commis sous M. Charest. Mon hypothèse, c'est qu'ils (les libéraux) se sont querellés avec les syndicats dès le début du nouveau gouvernement. »

Quand on lui souligne que l'interventionnisme du gouvernement tel que pratiqué dans le dossier Gaspésia est l'une des critiques contenues dans le rapport du président de la Commission, Robert Lesage, M. Landry monte le ton.

« De quoi se mêle-t-il ? (...) Regardez aller les régions. Où sont les stratégies du gouvernement de Jean Charest ? Pensez-vous que sans interventionnisme, le nouvel Airbus aurait décollé dernièrement ? Le taux de chômage était de 23,7 % en 1997 et nous l'avons abaissé à 17,8 % en 2003 parce que nous avons été solidaires aux problèmes de la Gaspésie (...) Il a remonté à 24,2 % depuis l'élection de Jean Charest. »

Bernard Landry a écorché une nouvelle fois le juge à la retraite quand la presse lui a demandé si la précipitation caractérisant le début des travaux avait été un facteur prépondérant dans l'échec du projet Gaspésia, comme Robert Lesage et les trois autres commissaires l'ont suggéré.

« Je demande à l'ancien juge de la Cour supérieure comment il aurait réagi s'il n'avait pas été payé pendant deux ans et devant la perspective de ne pas être payé deux autres années », s'est insurgé M. Landry, estimant le rapport de « bâclé, biaisé et injuste ».

Quant à savoir si Tembec était « le bon cheval » pour superviser la relance de Papiers Gaspésia, il répond : « C'est le Fonds de solidarité qui a choisi Tembec. »

Charest refuse de prendre le blâme

MONTRÉAL (PC) — M. Charest refuse de prendre le blâme de la fermeture de l'usine Gaspésia. « Il faut bien travailler avec ce qu'on nous laisse comme legs. Essayer de présenter ça comme étant la faute du gouvernement actuel, c'est proprement absurde et ridicule », a dit Jean Charest.

« Le rapport ne l'honore pas. Il devrait assumer ses responsabilités », a ajouté le premier ministre Charest.

Le premier ministre a répondu ainsi à Bernard Landry qui a affirmé, dimanche, que l'échec du plan de relance de la Gaspésie était plutôt imputable

au Parti libéral. « On a cherché par tous les moyens que le projet puisse avoir un repreneur industriel », a affirmé Jean Charest. « On va continuer à faire ces efforts-là. »

D'autre part, la ministre des Affaires municipales et des Régions, Nathalie Normandeau, a affirmé être en contact avec des industriels et avec la Ville de Chandler afin de relancer l'économie de la région gaspésienne.

« C'est toujours notre grande priorité de trouver un partenaire intéressé à redémarrer Papiers Gaspésia », a dit la ministre.

LUCIA

Beige pâle, ivoire, noir.

Danielle Morali
Place Ste-Foy 656-9141

30 ans d'expérience / 9 conseillères en mode / 2 couturières à votre service

Veste denim bordée de cuir

Collection denim Danielle Morali

MORALI SPORT Place Ste-Foy 653-4742



CONFÉRENCE
MERCREDI 11 MAI 2005
CONFÉRENCIÈRE : M^{me} Johanne de Montigny

Château Bonne Entente
Deux conférences : 13 h 30 et 19 h
Admission gratuite - Places limitées

RÉSERVEZ DÈS MAINTENANT

MYTHES ET RÉALITÉS À PROPOS DU DEUIL ET DES RITES FUNÉRAIRES

Peut-on vraiment se préparer au décès d'une personne très proche ? Quels sont les moyens pour survivre sans chavirer ? Les rites d'aujourd'hui, ou leur absence, ont-ils facilité ou compliqué le deuil ?

Voilà des questions auxquelles Madame Johanne de Montigny apportera des réponses éclairantes. Autrice et conférencière recherchée, elle est psychologue en soins palliatifs et en suivi de deuil au Centre universitaire de santé McGill, elle enseigne au Centre d'études sur la

mort à l'Université du Québec à Montréal et elle reçoit en pratique privée des patients atteints d'une maladie incurable ainsi que leurs proches. Chaque conférence sera suivie d'une séance d'information sur les arrangements préalables par des conseillers Lépine Cloutier.

LÉPINE CLOUTIER

La Souvenance

POSER LES BONS GESTES ET BIEN LES POSER

Pour information, 7 jours sur 7, composez le (418) 529-3371 De l'extérieur sans frais : 1 800 463-5308



La rue aux piétons

Normand PROVENCHER NProvencher@lesoleil.com

Une promenade sur la rue Saint-Jean, dans le Vieux-Québec, un bel après-midi de fin de semaine, n'est pas une expérience toujours propice à la détente. Du monde partout, des trottoirs bondés, des automobilistes qui passent pour voir et être vus, du monoxyde de carbone plein le nez. Si la chaleur est de la partie, l'atmosphère devient rapidement étouffante. On cherche son air, avec comme résultat qu'on finit par en faire et aller voir ailleurs.

Or, il semble bien que la situation est appelée à changer, du moins s'il n'en tient qu'aux commerçants de cette rue courue. La semaine dernière, l'Association des gens d'affaires de la rue Saint-Jean a demandé à la Ville d'envisager de fermer ce coin de la ville à la circulation automobile pendant tout l'été, de la Saint-Jean-Baptiste au 1^{er} septembre. Entre 11 h et 23 h, le piéton serait roi, à la porte d'entrée du Vieux-Québec, entre la rue d'Auteuil et la côte du Palais.

Vous savez quoi? C'est une idée géniale, merveilleuse, formidable, que tout le monde devrait applaudir à trois mains. Il y a longtemps qu'il aurait dû en être ainsi. Mais bon, vous savez ce que c'est, il faut laisser le temps aux bonnes idées de faire leur nid, aux gens de les apprivoiser. Déjà, dans les dernières années, les commerçants ont souvent eu l'occasion de voir de quoi il en retournait, à l'occasion du Festival d'été et des Fêtes de la Nouvelle-France, alors que la rue était interdite aux automobiles. Et ma foi, il semble bien que la plupart ont découvert qu'il existait des avantages indéniables à l'initiative. L'enthousiasme semble tel qu'on a demandé à la Ville que le projet puisse voir le jour dès cet été.

Denis LeBrun, de la Librairie Pantoute, vice-président de l'Association des gens d'affaires de la rue Saint-Jean, note un « gros revirement » dans la mentalité des membres. À la dernière réunion, il m'avoue avoir été « soufflé » par le nombre de commerçants favorables au projet. Sur une vingtaine de personnes, à peine deux ou trois ont exprimé des réserves. Il flotte un « vent de changement » dans la rue Saint-Jean *intra-muros*, note-t-il.

Quiconque est allé faire un tour en Europe a pu constater que des rues fermées aux automobiles, ce n'est pas ce qui manque là-bas. Personne ne s'en offusque, tout le monde a appris à vivre avec ce nouveau mode de vie urbain plus convivial, plus sûr, plus familial. Partout, la tendance est de redonner la ville à ses citoyens et aux touristes, pourquoi en serait-il autrement à Québec?

Bien entendu, si vous comptez parmi ceux qui ne sortent jamais en ville sans leur voiture, j'avoue qu'il y a un hic. La nouvelle rue Saint-Jean pourrait devenir rebutante. À ces gens, je leur dirais simplement ceci : allez dans les centres commerciaux, les copains, de cette façon, vous êtes assurés de ne pas faire trop de pas entre votre bagnole et les magasins.

Pour un client qui désertera la nouvelle rue Saint-Jean pour cause de frustration, je parierais ma vieille chemise à carreaux si utile pour peindre qu'il y en aura cinq pour venir voir de quoi il en retourne. Ils savent qu'ils pourront venir s'y promener en toute quiétude, le nez en l'air, débarrassés du bruit et des odeurs des au-



Avec une rue Saint-Jean fermée aux voitures, les gens pourraient s'émerveiller devant le charme du Vieux-Québec.

tomobiles. Ils pourront s'installer à la terrasse d'un restaurant, prendre le temps de siffler une bière entre amis, s'émerveiller devant le charme du Vieux-Québec. Et pas besoin d'avoir fait un

MBA pour savoir qu'un client qui s'attarde est un client qui dépense davantage.

D'ailleurs, tout sera fait pour le retenir ce client. Les propriétaires de restaurants comptent ériger des terrasses avec de la guêule, pas seulement deux ou trois tables sur le trottoir. Des arbustes en pots, des fleurs, des espaces de verdure, une petite musique en sourdine, autant de façons de rendre agréable le séjour sur Saint-Jean.

Délivrée du bruit des moteurs, la rue se prêterait merveilleusement bien à des expériences culturelles qui réclament un peu de silence et de calme. On pense à des saynètes de théâtre, à un petit orchestre de jazz ou encore à la lecture publique d'une œuvre d'un grand auteur, ce ne sont pas les idées d'animation qui manquent.

Sophie Chouinard, gérante de la boutique Dalibab, est une autre qui embrasse avec enthousiasme l'idée d'une rue Saint-Jean piétonne durant tout l'été. La peur de perdre des clients ne l'effraie pas une seconde. Si tout le monde y met du sien, la jeune femme ne voit pas pourquoi le projet ne connaîtrait pas un vif succès, surtout si des règlements empêchent de faire n'importe quoi. Ainsi, il serait hors de question de permettre aux commerçants de vendre leur marchandise sur le trottoir, sauf lors d'occasions spéciales. De toute façon, m'explique-t-elle, en sortant la marchandise sur le macadam, ce serait se tirer dans le pied, car le client n'entrerait pas dans le magasin. L'erreur à faire serait bien de transformer la rue Saint-Jean en un immense bazar à ciel ouvert. Si c'était le cas, autant continuer à vivre avec les autos...

COUR D'APPEL FÉDÉRALE

Le juge en chef entendra la cause de CHOI-FM

ÉRIC MOREAULT

EMoreault@lesoleil.com

La Cour d'appel fédérale accorde, de toute évidence, de l'importance à la cause de CHOI puisque c'est le juge en chef, John D. Richard, qui présidera l'audience le 24 mai, à Québec.

Ce qui n'est guère étonnant, toutefois, puisque le juge Richard, de même que les juges Gilles Lévesque et Marc Nadon sont les mêmes qui avaient accepté, en août dernier, de « sauver » la station de radio de Québec de la fermeture jusqu'à ce que la Cour d'appel fédérale se prononce sur le fond.

On se souviendra que le CRTC avait refusé de renouveler le permis d'exploitation de CHOI en raison, notamment, des frasques de son animateur de l'émission du matin, le controversé Jean-François « Jeff » Fillion.

Si la Cour en venait à casser la décision du CRTC, elle pourrait elle-même prendre des mesures pour renouveler la licence ou renvoyer l'affaire devant l'organisme réglementaire, avait précisé l'avocat du CRTC, Guy Pratte, après la première audience.

Chez Genex, on n'est pas surpris ni angoissé par la présence du juge en chef, compte tenu qu'il présidait lors de l'audience pour sursis, a déclaré au SOLEIL Jean-Luc Benoit, le porte-parole de la compagnie.

Quant à Jeff Fillion lui-même, la suite le concerne beaucoup moins,

puisque'il a perdu son micro en avril. Quoique la décision pourrait influencer sur ses négociations houleuses avec Genex sur son avenir, voire dans des discussions avec d'éventuels employeurs.

À la question de savoir si le CRTC a outrepassé son mandat et ses responsabilités, ce sont trois juges d'expérience qui trancheront. Le juge Lévesque, entre autres, a présidé la Commission d'enquête sur le déploiement des Forces armées canadiennes en Somalie.

Le juge en chef Richard, un expert des questions de magistrature, vient tout juste de terminer des audiences sur le téléchargement illégal de pièces musicales par Internet, notamment sur les différentes applications légales en matière de vie privée et de droit d'auteur.

Que ceux qui butent sur la consonance anglophone du nom du juge en chef Richard se rassurent, la langue ne sera pas un problème. Bien qu'il soit né à Ottawa, il a déjà présidé l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario.

Rappelons en terminant qu'il n'est pas exceptionnel que la Cour d'appel fédérale siège à Québec puisqu'elle est itinérante.

Elle siège et instruit des causes n'importe où au Canada dans le but de se rapprocher le plus possible des parties en cause, cette fois CHOI-FM et le CRTC.

ÉCOLES D'INFIRMIÈRES

Moins d'inscriptions malgré la pénurie

■ OTTAWA — Les écoles d'infirmières du pays sont contraintes de réduire le nombre d'inscriptions en dépit du manque crucial d'infirmières dans tous les secteurs de la santé, selon un rapport du gouvernement fédéral. Cette pénurie affecte la qualité des soins offerts, en particulier les soins à long terme, est-il précisé dans le document, présenté comme le plus complet jamais rédigé sur la main-d'œuvre infirmière canadienne. Il y est en outre expliqué que de nombreuses écoles

d'infirmières ne reçoivent pas assez d'argent des provinces afin de former de façon adéquate leurs étudiantes. Des représentants des milieux infirmiers affirment que les conditions de travail ne se sont guère améliorées malgré l'entente de 41 milliards \$ en matière de soins de santé annoncée par les premiers ministres du pays, l'an dernier. Les provinces se sont montrées peu enthousiastes à adopter la stratégie nationale sur les ressources infirmières. Selon l'étude fédérale, les provinces les plus riches peuvent attirer chez elles des infirmières en recrutant ces dernières dans les provinces et les pays plus pauvres, mais cette pratique est contraire à l'éthique tout en n'étant pas viable. PC

ENTRÉE GRATUITE

Le Salon des Générations

de Québec

au Centre de foires d'ExpoCité

de 9 h à 18 h

Du 12 mai au 15 mai 2005

www.salongeneration.ca

300 EXPOSANTS

Allons-y ensemble!

Plus de 100 conférences éducatives

- + Santé et alimentation
- + Finances
- + Voyages

Gagnez deux voyages au Maroc

NEO-TOURS
MONTREAL, TORONTO

royal air maroc

en Tunisie avec le Magazine Compagnons d'Or

Des spectacles pour toute la famille tous les jours et

« Les découvertes de Monsieur Pointu » dimanche à 14h

Aussi présente, la section

maternité paternité et des enfants

Mini ferme pour les enfants

Nos porte-parole :
La famille Dion: Thérèse Tanguay-Dion, Claudette Dion, Célia Savage et Cathy Savage

CHRC 80

rock, télévision

DISPILL

un guide pratique et sécuritaire

Bébé Junior

Grossesse

Lapointe

services professionnels

Colliers de noisetier

Van de Valkenburg Wapiti par

LE SOLEIL



Salon

nouvelles technologies

• 12, 13 et 14 mai • Micro Logic • Apple • HP •

Judi 12 mai de 11 h à 21 h

Vendredi 13 mai de 11 h à 21 h

Samedi 14 mai de 9 h à 17 h

- Super Salon des plus récentes solutions d'Apple, HP et autres
- Démonstrations sur des logiciels, des produits, des applications
- Spéciaux et iPod shuffle à gagner en boutique!

L'événement informatique du printemps à Québec!

Présenté en exclusivité chez

Micro Logic

Surveillez notre Cahier spécial le mercredi 11 mai dans Le Soleil

2786, chemin Sainte-Foy à Sainte-Foy 658 6624

Cinq autres jours de grève pour les enseignants

La Fédération des syndicats de l'enseignement consulte ses 80 000 membres

GILBERT LEDUC
GLeduc@lesoleil.com

■ Après la journée nationale de grève de vendredi dernier, les membres de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) s'apprentent à adopter d'autres moyens d'action en vue de favoriser la conclusion, avant la fin du printemps, des négociations menant au renouvellement des conventions collectives. Entre autres, les 80 000 enseignants des écoles primaires et secondaires pourraient déclencher cinq autres journées de débrayage.

D'ici la fin de la semaine, tous les syndicats locaux affiliés à la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) consulteront leurs membres sur une proposition visant à créer une banque de cinq jours de débrayage. La FSE tiendra un conseil fédéral, vendredi et samedi, au cours duquel elle annoncera le contenu de son plan d'action.

Comme l'a expliqué au SOLEIL la présidente du Syndicat de l'enseignement de la région de Québec (SERQ), Claire Bélanger, les cinq jours de grève pourront être utilisés entre le 23 mai et le 30 septembre.

« Bien sûr, nous visons un règlement sur les clauses normatives et salariales avant le début de l'été, mais nous devons tout de même nous garder une avenue au cas où les négociations devaient se poursuivre à l'automne ».

Pour M^{me} Bélanger, une étape importante a été franchie, la semaine dernière, alors que le gouvernement a accédé à la demande syndicale de former une table « politique » de négociation pour faire accélérer le rythme des négociations. Cette table rassemble la présidente de la FSE, Johanne Fortier, le directeur général de la Fédération des commissions scolaires, Réjean

Morel, et la sous-ministre adjointe du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, Julie Gosselin.

« Oui, ça augure bien », a commenté la présidente du SERQ en soulignant l'importance de maintenir la pression d'ici la fin de l'année scolaire. Outre le recours stratégique à la grève, les enseignants des écoles primaires et secondaires entendent perturber la procédure de confection des bulletins. « Les parents n'ont rien à craindre, ils recevront les notes de leur enfant », a tenu à assurer Claire Bélanger en précisant que le moyen de pression dérangera plutôt les administrations scolaires.

À la CSQ, il n'y a pas que les enseignants membres de la FSE qui sont à la recherche de nouveaux mandats pour le déclenchement de jours de grève ou d'autres gestes perturbateurs. C'est aussi le cas pour les employés de soutien et pour les professionnels des commissions scolaires et des collèges.

Les enseignants de cégep ne font pas exception à la règle, a expliqué Alain Dion, le président de la Fédération au-

tonome du collégial (FAC), une organisation indépendante qui a formé un cartel de négociation avec la Fédération des enseignantes et des enseignants de cégep (FEC-CSQ).

« Nous consultons, nous aussi, nos membres sur un plan de mobilisation qui battrait son plein jusqu'à la fin de la session ». Contrairement à la FSE-CSQ, le cartel de négociation FAC-FEC ne projette pas — du moins, pas encore — une poursuite des moyens de pression à la rentrée de septembre prochain.

À l'instar de la FSE, le cartel FAC-FEQ a également demandé la constitution d'une table « politique » avec la Fédération des cégeps et le ministère de l'Éducation. « Nous n'en sommes pas encore là », ont fait savoir des porte-parole patronaux au SOLEIL.

S'il estime que les négociations sont sur une « bonne voie » et qu'il est réaliste de croire à un règlement avant la fin du printemps, M. Dion ne peut toutefois s'empêcher de déplorer que la partie patronale s'entête toujours à ne pas vouloir ouvrir ses goussets pour répondre aux revendications des

syndicats, notamment celles touchant la tâche des enseignants.

La question de l'heure, dans le monde collégial, est de savoir s'il y aura un règlement final sans la Fédération nationale des enseignantes et des enseignants du Québec (FNEEQ-CSN) qui représente près de 70 % des enseignants du secteur collégial.

À l'instar des autres fédérations de la CSN — et de celles de la FTQ —, la FNEEQ mise plutôt sur un règlement à l'automne, soit en même temps que les camarades du secteur de la santé.

Tout en confirmant au SOLEIL qu'aucune consultation ne se tiendra pour l'obtention de nouveaux mandats de grève au printemps, le président de la FNEEQ, Ronald Cameron, a tout de même indiqué que son organisation sera présente aux tables de négociation. « On sera là et on poussera fort ».

Compte tenu de l'allure des travaux aux tables de négociation, M. Cameron croit difficilement qu'un règlement global puisse poindre à l'horizon avant la fin du printemps. De toute façon, il reste peu de temps avant la fin de la session dans les cégeps.



ECHO BERLINE 2005

159\$

PAR MOIS/LOCATION 60 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT DE 2 357\$
OPTION 0 \$ COMPTANT
ÉGALEMENT DISPONIBLE
À LA LOCATION

À L'ACHAT
À PARTIR DE
14 080\$*

COROLLA 2005

199\$

PAR MOIS/LOCATION 48 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT DE 1 924\$
OPTION 0 \$ COMPTANT
ÉGALEMENT DISPONIBLE
À LA LOCATION

À L'ACHAT
À PARTIR DE
15 615\$*

CAMRY 2005

279\$

PAR MOIS/LOCATION 48 MOIS*
TRANSPORT ET PRÉPARATION INCLUS
COMPTANT DE 4 602\$
OPTION 0 \$ COMPTANT
ÉGALEMENT DISPONIBLE
À LA LOCATION

À L'ACHAT
À PARTIR DE
24 990\$*

0\$
DÉPÔT DE SÉCURITÉ*
À LA LOCATION
SUR TOUS LES MODÈLES 2005

PEA
PROTECTION
EXTRA-ATTENTIVE

PROTECTION EXTRA-ATTENTIVE
GRATUITE**
48 MOIS/100 000 KM
SUR TOUTES LES CAMRY 2005

TOYOTA VOUS FAIT UNE FLEUR.

TOYOTA
un coup de cœur sans fin

ACCÈS TOYOTA Une expérience d'achat tellement plus sympa.

Votre nouvelle Toyota part toujours avec le plein d'essence, l'assistance routière et des tapis protecteurs. Votre concessionnaire www.acces.toyota.ca

TOYOTA
FINANCE TOYOTA

Programmes de location au détail et de financement à l'achat de Toyota Canada Inc. Sur approbation de crédit par Toyota Services Financiers. * Offres de location au détail valables sur les modèles Echo berline 2005 (BT123M AA), Corolla 2005 (BR32EM AA) et Camry LE 2005 (BE32KA AA) neuves en stock. Première mensualité de 182,89 \$ (Echo berline 2005), de 228,90 \$ (Corolla 2005) et de 320,90 \$ (Camry LE 2005), taxes incluses, pour des termes de location de 48 mois (termes de location de 60 mois pour l'Echo 2005), exigibles au moment de la livraison. Offre de 0 \$ de dépôt de sécurité sur tous les modèles 2005 neuves en stock à la location. Franchise annuelle de 24 000 km. Frais incluses) pour la Corolla 2005 (BR32EM AA) et de 4 922,90 \$ (taxes incluses) pour la Camry LE 2005 (BE32KA AA). ** Le programme PEA gratuit est offert à la location ou à l'achat d'une Camry 2005 neuve en stock (valeur de 700 \$, les taxes applicables au montant de 105,18 \$ sont aux frais du client). Cette offre ne peut pas être remplacée par aucune autre offre. * PDSF pour les modèles Echo berline 2005 (BT123M AA), Corolla 2005 (BR32EM AA) et Camry LE 2005 (BE32KA AA) neuves en stock. L'immatriculation, les frais de transport, la préparation, les frais d'administration, l'assurance et les taxes sont en sus. Composez le 1 888 Toyota-8 ou visitez www.acces.toyota.ca. ** Le rabais aux diplômés (jusqu'à 1 000 \$ de remise) peut différer selon le modèle. Le concessionnaire peut louer ou vendre à prix moindre. Photos à titre indicatif seulement. Les offres se terminent le 31 mai 2005 et sont établies par les concessionnaires Accès Toyota pour les concessionnaires participants de la grande région de Québec. Détails chez votre concessionnaire Toyota participant.

LA CAPITALE ET SES RÉGIONS

Labeaume n'ira pas à l'ACQ

ISABELLE MATHIEU
Imathieu@lesoleil.com

■ Régis Labeaume n'ira pas panser les plaies de l'Action civique de Québec, un parti qui se retrouve sans candidat à la mairie, à six mois des élections.

« Je n'ai pas envie d'avoir l'air d'une girouette », dit l'homme d'affaires, candidat défait il y a deux mois lors de la course à la direction du RMQ. Ce n'est rien contre l'ACQ, mais je le sens pas et ça marche pas dans ma tête. »

Régis Labeaume ne ferme pas la porte à la politique, mais il n'entend pas poser de gestes concrets pour se monter une structure. « Dans ma lecture des choses, Bellemare est très en avance, mais en même temps, il y a beaucoup de monde mal à l'aise qui cherchent une alternative. Il peut se passer n'importe quoi. »

Pour l'heure, Régis Labeaume veut mettre en branle son projet de ville innovante et entrepreneuriale. « Ça va certainement prendre la forme d'un forum citoyen, explique-t-il. Si les politiciens reprennent nos idées, tant mieux. S'ils ne les reprennent pas, on verra bien ce qu'on va faire avec ça. »

Loin de lui l'idée de créer un énième organisme de développement économique. Mais il veut recruter des gens, brasser des idées et les diffuser.

« On veut aussi rapprocher le monde, combler les fossés entre, par exemple, les « X » de la banlieue et le centre-ville, décrit-il. On veut traiter de sujets tabous comme l'exode des jeunes, l'unilinguisme. »

Le problème du chef reste donc entier à l'Action civique de Québec. Le chef sortant, Paul Shoiry,

a expliqué hier que le parti se donnait quelques semaines pour faire des approches formelles auprès d'au moins six personnes.

Certains se demandent si l'ex-maire de Charlesbourg Ralph Mercier, qui a annoncé qu'il se représentait comme conseiller, ne pourrait pas prendre la relève et mener le parti jusqu'aux élections. « Il a une image de bon monsieur, il est très connu à Québec et il est apprécié dans les milieux locaux », détaille un observateur.

Lorsqu'on lui pose la question, le principal intéressé éclate de rire. Il concède toutefois que les chances de le voir diriger le parti ne sont pas nulles.

Ralph Mercier a été chef de l'ACQ par intérim avant que Paul Shoiry ne prenne la relève de Jacques Langlois.

CINQ CANDIDATS À BEAUPORT

Par ailleurs, l'Action civique de Québec a fait connaître hier sa première équipe de candidats, celle de Beauport. Comme les vétérans Jacques Langlois et Jean-Luc Ducloux ont choisi de prendre leur retraite, la seule figure connue est celle de Lisette Lepage, conseillère municipale depuis 1996, dans le district Saint-Michel, qui ambitionne de devenir présidente de l'arrondissement Beauport.

Les autres membres de cette équipe majoritairement féminine sont Marie-France Trudel (district 21), commissaire d'école et initiatrice du projet d'aménagement du parc Cambert, Dany Julien (district 23), impliqué dans l'entreprise familiale Alimentation P.R., Nathalie C. Martin (district 24) administratrice agréée et bien branchée en environnement et Yvon Girard (district 25), bénévole très actif dans les dossiers d'habitation.



Le Dr Pierre Laliberté, directeur des services professionnels, expose le projet.

Agrandissement de l'urgence de l'Enfant-Jésus

LOUISE LEMIEUX
Llemieux@lesoleil.com

■ Depuis huit ans qu'on planche sur le projet, annoncé il y a deux ans, cette fois c'est la bonne: la salle d'urgence de l'hôpital de l'Enfant-Jésus sera enfin agrandie et rénovée au coût 15,2 millions\$. C'est le ministre de la Santé lui-même qui s'est déplacé hier, pour l'annoncer officiellement.

L'annonce des travaux a été faite en 2003, mais l'année suivante, tous les projets d'agrandissement prévus par le centre hospitalier ont été stoppés par le ministère à cause d'un déficit trop élevé. Devant la bonne conduite financière du CHA, le ministère a levé le frein sur les dépenses du centre hospitalier en décembre dernier.

Hier, le ministre Philippe Couillard a couronné huit ans d'effort et de planification de la part de la direction et des médecins de l'hôpital en annonçant ces rénovations à l'urgence.

L'hôpital de la 18^e Rue passera à 42 civières au permis, 10 de plus. Même si le nombre de lits d'hospitalisation n'augmentera pas, les patients ne seront pas plus nombreux à poireauter sur une civière, promet le directeur de l'Agence de santé, Michel Fontaine, puisque « depuis 18 mois, on a baissé le nombre de patients en attente d'hébergement » libérant ainsi des lits pour des malades de l'urgence qui ont besoin d'être hospitalisés. Deux étages seront ajoutés à la partie de l'hôpital qui longe la 18^e Rue, dans lesquels logeront la chirur-



Le ministre Michel Després, le ministre Philippe Couillard et M. Michel Fontaine, directeur général de l'Agence de santé et de services sociaux de la capitale, à l'annonce de la bonne nouvelle.

gie mineure, la chirurgie d'un jour, la clinique pré-opératoire. Ces départements seront plus proches du bloc opératoire et on pourra ainsi mettre fin aux longues balades en civière auxquelles ont droit les patients en ce moment, pour se rendre au bloc.

L'espace libéré au rez-de-chaussée permettra d'agrandir et d'aménager le secteur de l'urgence, d'ajouter un appareil de tomographie axiale, une pharmacie satellite, etc.

Les travaux commenceront au début de 2006 et dureront 18 mois. Les nouveaux locaux devraient être inaugurés à la fin de 2007.

L'urgence de l'hôpital de l'Enfant-Jésus reçoit plus de 63 000 patients par année, et 31 % des ambulances y sont dirigées.

L'exiguïté des locaux de l'urgence a forcé les infirmières à faire appel à la CSST à maintes reprises, tellement les risques de blessures sont grands. Les nombreuses civières dans les corridors suppriment le droit à l'intimité auquel a droit le patient qui reçoit des soins.



En compagnie de Paul Choisy, (à droite), les candidats du parti de l'Action civique à Beauport: Dany Julien, Nathalie C. Martin, Lisette Lepage, Marie-France Trudel et Yvon Girard.

CONSEIL MUNICIPAL DE LÉVIS

Le projet Kevlar adopté... le conseiller Bouchard expulsé

MARC SAINT-PIERRE
MSPierre@lesoleil.com

Une semaine jour pour jour après avoir donné son aval au projet Rabaska, le conseil municipal de Lévis a hier soir donné le feu vert à un autre projet controversé, en l'occurrence celui de Kevlar dans le Vieux-Lévis.

Et, pour la seconde fois en quelques semaines, le maire Jean Garon a fait expulser quelqu'un sous escorte policière. Mais cette fois, ce n'est pas un citoyen ordinaire qui s'est valu les foudres du maire. C'est le conseiller de l'est lévisien, Jean-Claude Bouchard, qui s'est

fait sortir, bientôt suivi par les élus indépendants qui tous ont choisi de quitter leurs sièges.

BALLET KAFKAÏEN

Leur départ a du même coup mis fin aux travaux de l'assemblée, de quoi laisser place à un bruyant ballet kafkaïen où ont tourné dans les accords discordants public, policiers et élus.

Plus tôt, à huit contre sept, le conseil avait confirmé à Kevlar son permis de démolir les vieilles écoles de l'Îlot Saint-Gabriel, au cœur du Vieux-Lévis, pour y construire quelque 190 logements pour personnes âgées autonomes.

Néanmoins conforme à la réglementation municipale, il est prévu que l'immeuble occupe virtuellement tout le terrain et se dresse sur cinq ou six étages, de quoi en faire le plus imposant édifice du quartier patrimonial.

Mais le projet est mal perçu dans le vieux quartier dont les citoyens craignent pour leur cadre de vie. Une pétition le rejetant a réuni plus d'un millier de signatures en quelques jours. Son opposition, le public l'a bien fait voir par ses cris et huées au fil de l'assemblée et, notamment, au moment de la période de question alouée au public.

C'est à ce moment que l'incident de l'expulsion a éclaté. Quand une citoyenne a demandé au maire si les gens du Vieux-Lévis pouvaient disposer d'un recours contre Kevlar, c'est le conseiller Jean-Claude Bouchard qui a donné une réponse.

« Dépêchez-vous à rencontrer vos commissaires d'école. Pour que le projet se réalise, il manque du terrain pour faire passer le camion de pompier », a-t-il dit, faisant état de projets qui, selon lui, auraient pu sauver les vieilles écoles et que l'administration Garon aurait ignorés. C'est quand M. Bouchard a, du même

souffle, donné à entendre que le maire ne livre pas toute la vérité à ses administrés, sinon qu'il la travestit allègrement, que la moutarde est montée au nez de celui-ci qui a ordonné l'expulsion.

« Je demande qu'on ramène M. Bouchard », a illico réclamé le conseiller Gilles Lehouillier, aussitôt épaulé par le public qui, debout d'un seul mouvement, a scandé à l'unisson *démo-cra-tie*.

C'est le moment qu'ont choisi les indépendants pour partir, laissant au maire et à ses seuls équipiers le soin de gérer la confusion.

DEMAIN

DANS LE SOLEIL

Les directions d'Emir Kusturica



Dans le cahier
Arts et vie

Kusturica est un des cinéastes les plus récompensés d'Europe. Ses films, « *When Father Was Away on Business* » et « *Underground* » ont tous deux gagné le premier prix du Festival de Cannes, en 1985 et 1995, respectivement. Cette semaine, il retourne à Cannes à titre de président du jury du plus prestigieux jury de festival du monde.

VOITURE CALCINÉE À L'OCCASION DU SOMMET DES AMÉRIQUES

James Partaik plaidera sa cause aux petites créances

ALAIN BOUCHARD
ABouchard@lesoleil.com

■ L'artiste James Partaik pourra finalement s'adresser à un juge le 30 courant, pour les torts subis lors du Sommet des Amériques d'avril 2001. Ce résident de la rue Scott, dont l'automobile a notamment été calcinée par un projectile fumigène, a refusé une offre de règlement hors cour de la Sûreté du Québec (SQ) et a choisi d'aller jusqu'au bout de son combat.

N'ayant pas les moyens de se payer un avocat, Partaik poursuit la SQ en Cour des petites créances pour le maximum autorisé devant cette instance, c'est-à-dire 7000\$. Il en fait une question de



La SQ a offert 1000 \$ à James Partaik pour les dommages causés à sa voiture.

principe fondamental, dans une société qui ne cesse de se targuer des droits des

citoyens, fait-il valoir. « Je refuse d'être coupable de vivre en ville », déclare Par-

taik. Ce à quoi équivaut à son avis le traitement qu'il a subi en 2001 et l'attitude cavalière avec laquelle ses réclamations sont traitées par les autorités publiques. « La SQ m'offre 1000 \$ pour les dommages subis, dit-il. C'est carrément insultant. »

Au moment de ces dommages, Partaik habitait le long du boulevard René-Lévesque, juste à côté de la section de clôture où se produisirent les affrontements et émeutes du Sommet. Il a vécu l'enfer durant trois jours.

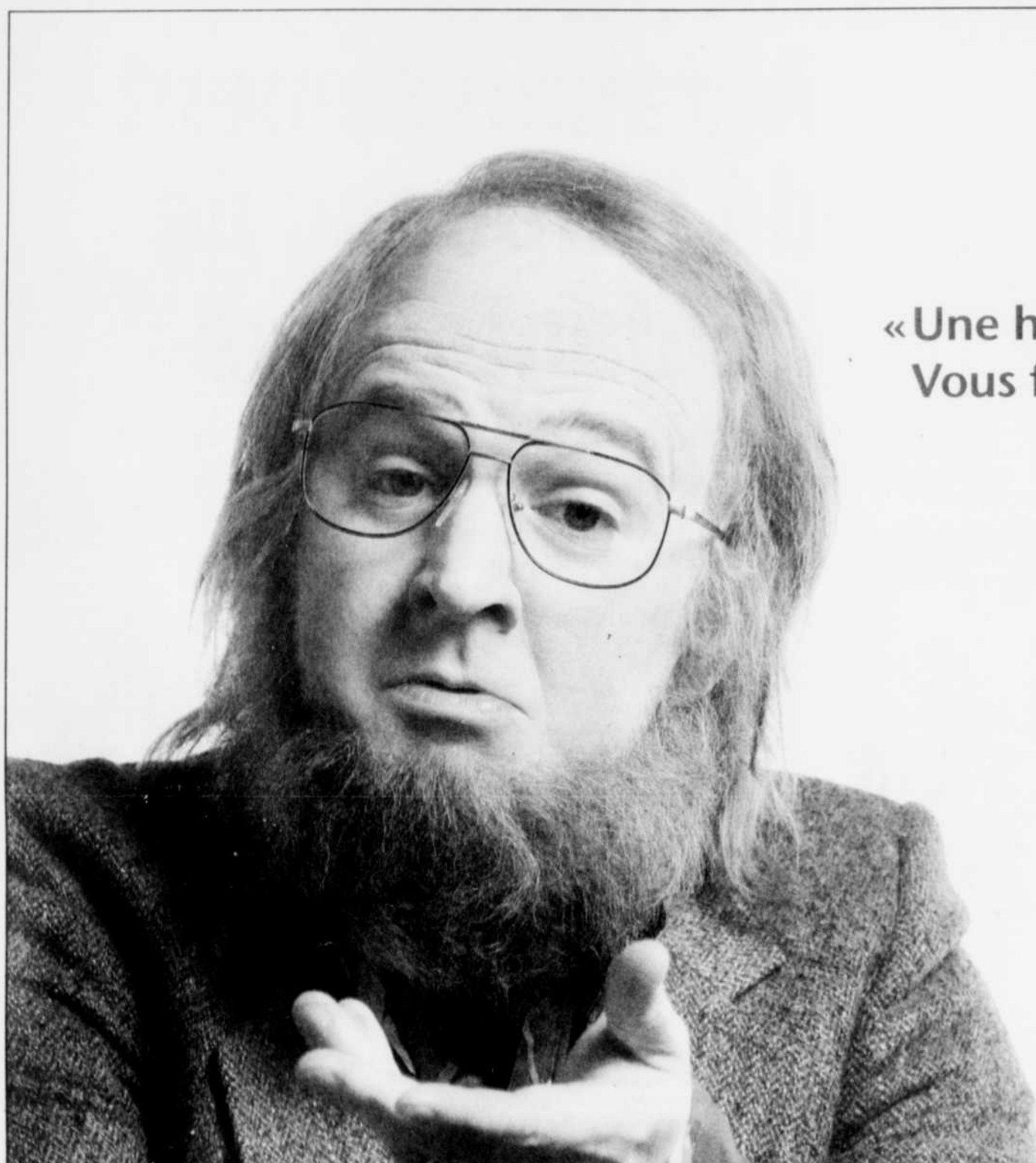
Même si la voiture calcinée était une vieille Oldsmobile 1986, elle lui avait été donnée par son père et roulait très bien, fait valoir l'homme de 41 ans. « J'ai tenté de la remplacer par une minoune de 1000 \$, raconte-t-il. Je m'en suis débarrassée presque immédiatement, avant qu'elle ne me ruine en réparations. »

La poursuite fait également état des

inconvenients et dommages subis par l'épaisse fumée qui a envahi son domicile, tout comme l'ont fait un groupe de policiers qui décidèrent de s'y réfugier *manu militari*, à un certain moment. « Je n'étais vraiment plus chez nous », dit-il.

Comble d'insulte, la voiture incendiée allait être plus tard remorquée par la police de Québec, de son présentoir de l'Îlot Fleurie où elle avait été exposée comme artefact des abus et dérapages d'un certain printemps 2001. Partaik a tout fait pour la retrouver. Mais la police lui a répondu, comme au SOLEIL du reste, qu'elle était probablement chez Pintendre Auto, de la Rive-Sud, là où personne n'a pu infirmer ou confirmer l'information.

James Partaik dit qu'il se présentera en Cour avec des documents audiovisuels incontestables, en plus de témoignages oculaires des incidents en cause.



« Une hallucination ?
Vous faites bien de consulter. »

Seulement à Québec, pour un temps limité.

ExpressVu



Pour seulement

17 \$
/mois¹ÉCONOMISEZ PLUS DE 540 \$²

- Plus de 100 canaux de qualité numérique
- Location **GRATUITE** d'un récepteur de base
- Location **GRATUITE** d'un récepteur vidéo personnel ou haute définition
- Installation professionnelle **GRATUITE**³

1 877 804-1010

Magasins Espace Bell, Bell Mobilité et détaillants participants

Et bien simple.^{MC}

Espace Bell

Lévis
Galeries Chagnon
(418) 833-3848Québec
1171, boul. Charest O.
(418) 687-21211100, rue Bouvier
(418) 627-6000Galeries de la Capitale
(418) 627-2555Place Fleur-de-Lys
(418) 529-9292Ste-Foy
2785, boul. Laurier
(418) 650-1000Place Laurier
(418) 658-8678

Bell Mobilité

Beauport
Inter Cellulaire enr.
488, boul. Rochette
(418) 660-9909Lévis
104, route Président-
Kennedy (bureau 101)
(418) 837-0222St-Nicolas
585, route 116
(418) 831-2355

Disponible également dans les magasins participants:



Cybertronique

TANGUAY
ÉLECTRONIQUELA CABINE
TÉLÉPHONIQUE

DOT Électronique

FUTURE SHOP

STEREO

Télé Dynamique

Offre en vigueur dans les régions de Québec sélectionnées; disponible avec nouvelle location d'un système. Service offert aux nouveaux clients résidentiels, là où l'accès et la visibilité directe le permettent. Jusqu'à épuisement des stocks. Une pièce d'identité avec photo valide et une préautorisation sur une carte de crédit ou par prélèvement bancaire sont requises pour louer et activer un système. Des frais de réactivation anticipée s'appliquent. Prix/offre sujets à changements sans préavis et ne peuvent être combinés avec aucune autre offre. Taxes en sus. D'autres conditions s'appliquent. 1. S'applique avec le système 6120 ou 5920 et le récepteur 3100 qui doivent être activés avant le 15 juillet 2005. Sujet à un engagement de location et de programmation de 2 ans. Frais initiaux de 49,99 \$ en sus. Un crédit de frais initiaux de 49,99 \$ s'applique sur le compte, avant les taxes; prévoir de 5 à 8 semaines après l'activation. Frais de programmation en sus. 2. L'économie de 540 \$ est basée sur la valeur des rabais mensuels appliqués avant taxes sur le compte pendant 2 ans pour les forfaits de programmation Base numérique à 5 \$ et Réseaux anglophones à 5 \$, et pour un minimum de 2 ans pour la location du récepteur 3100 à 2,50 \$ et du récepteur vidéo personnel ou haute définition à 10 \$. 3. Non offerte à certains résidents de condominiums, d'appartements ou d'autres immeubles à logements multiples ni à la clientèle commerciale. Une lettre d'autorisation du syndicat ou du propriétaire est nécessaire afin d'installer le système dans un condominium ou un appartement. L'installation professionnelle de base inclut l'installation du système et jusqu'à 3 récepteurs additionnels. Pour savoir si vous êtes admissible, visitez www.bell.ca/installationincluse. ExpressVu est une marque de commerce de Bell ExpressVu, s.e.c.

MEURTRE DE L'AMOUR DE SA VIE

Maherchand avoue le crime mais il ne se souvient de rien

GUY BENJAMIN

GBenjamin@lesoleil.com

■ Le matin du 24 octobre 2003, Yagnish Maherchand s'est réveillé à côté du cadavre de Mah Traoré. «Black-out» total, dit l'homme de 27 ans, encore incapable aujourd'hui de comprendre ce qui s'est passé cette nuit-là dans l'appartement de la rue de La Loire, à Sainte-Foy.

L'homme originaire de l'île Maurice a reconnu lors de son témoignage hier être le responsable de la mort de la jeune femme de 23 ans, originaire du Mali. Il subit son procès devant jury et doit répondre d'une accusation de meurtre non prémédité. Mah Traoré est morte étranglée.

C'est la dernière fois que l'on fait l'amour. Ça ne peut pas continuer comme ça. On va en reparler demain. Ce sont les derniers souvenirs que Maherchand garde des paroles de celle qu'il considérait comme l'amour de sa vie.

Entre ces paroles et son réveil le lendemain matin, l'accusé affirme ne se souvenir de rien. «Pour moi c'est le vide», a-t-il dit. «Je me suis réveillé, j'étais comme dans un cauchemar. Pour moi, c'est comme si le temps s'était arrêté».

Le couple a fait vie commune pendant un an à compter de septembre 2000. Puis ce fut la rupture, mais une rupture qui n'a jamais été définitive. Même si la jeune femme entamait de nouvelles relations, elle continuait de voir Maherchand à l'occasion.

Le 23 octobre 2003, Maherchand a justement fait le trajet Montréal-Québec pour venir passer la fin de semaine avec Mah Traoré. Il était convaincu, a-t-il dit, que la relation allait reprendre.

Les événements ne se sont pas passés comme il l'espérait. À son réveil, constatant la mort de Mah Traoré, l'accusé a pris une douche, puis s'est dirigé en taxi vers le terminus d'autobus pour retourner à Montréal. Il n'a parlé à personne des tristes événements. Sauf à la police, deux semaines plus tard, au moment de son

arrestation. Maherchand a accepté, même s'il n'était pas obligé de le faire, de rencontrer une psychiatre à la demande de la poursuite. «Je voulais tenter de comprendre ce qui s'est passé», de dire l'accusé pour expliquer pourquoi il s'est prêté à cet exercice. Il a aussi été examiné par un avocat de la défense.

UN «BLACK-OUT»

Ce médecin, le psychiatre Sébastien Proulx viendra témoigner pour expliquer le black-out de l'accusé. L'avocat de la défense, M^e Serge Goulet, entend démontrer une possible dissociation de son client le soir du meurtre, ce qui diminuerait sa responsabilité face aux gestes posés.

Dans les heures précédant le drame, l'accusé a consommé un gros verre de whisky en absorbant des médicaments pour son diabète avant de prendre l'autocar. À son arrivée à la gare de Sainte-Foy, il a bu deux bières, puis il a absorbé un demi-litre de vin en mangeant chez sa victime. La défense a insisté sur cette consommation d'alcool.

Le procureur de la Couronne a longuement contre-interrogé l'accusé au sujet de son épisode de grande noirceur. M^e Jean-Philippe Robitaille a fait dire à l'accusé qu'il n'avait jamais eu besoin de consulter un spécialiste pour des problèmes de pertes de mémoire. Et que ce n'est pas la première fois qu'il consomme autant d'alcool.

Le contre-interrogatoire de Maherchand se poursuit ce matin. Après quoi risque de s'amorcer une bataille de psychiatres sur l'état mental de l'accusé au moment du drame.

RENVERSEMENT D'UN CAMION-ÉCHELLE

La direction appellera aux pompiers les consignes de sécurité

■ La direction du service des incendies de la Ville de Québec publiera prochainement un bulletin d'information à l'attention des pompiers pour leur rappeler les règles de sécurité et les limites de vitesse à respecter lorsqu'ils conduisent un véhicule d'urgence. Le directeur Richard Amotte souligne que l'accident d'un camion-échelle survenu dimanche midi sur la rue de La Pêrade à Sainte-Foy justifie cette initiative. «Ça nous rappelle qu'il faut en parler. Toutefois, ça ne veut pas dire que les mesures préventives de conduite n'ont pas été respectées lors de l'accident de dimanche», souligne-t-il, ne voulant pas dégager de conclusions trop hâtives de la présente en-

quête menée par la Commission de la santé et de la sécurité du travail. Certains renseignements laissent croire qu'une modification apportée au camion pourrait avoir entraîné des changements dans la conduite du véhicule. Encore une fois, le directeur Amotte demeure prudent. «Selon les directives du fabricant, il était possible d'installer une pompe, un réservoir et des tuyaux.» Des réparations ont eu lieu au moment du premier accident du même camion en 2001. Selon les résultats de l'expertise, le service des incendies décidera s'il remise le camion ou le répare. Un véhicule de ce genre coûte quelque 900 000 \$ à l'achat. *Jean-François Néron*

CHAPITRE DE TROIS-RIVIÈRES

Sentences prononcées contre neuf membres ou sympathisants des Hells

TROIS-RIVIÈRES (PC) — Neuf sympathisants ou membres en règle des Hells Angels du chapitre de Trois-Rivières ont réglé leurs comptes avec la justice, hier au palais de justice de Trois-Rivières. Ils ont écopé de sentences allant de deux ans moins un jour de prison à sept ans de pénitencier. Dans la plupart des cas, les individus devront purger la moitié de leur peine avant d'obtenir une libération conditionnelle.

Il a fallu de longues et difficiles négociations pour en arriver aux règlements annoncés hier. Depuis plusieurs mois, les avocats représentant les sympathisants ont discuté ferme avec les procureurs de la Couronne affectés à cette affaire, M^e Nathalie Jomphe et M^e Charles Levasseur.

La Couronne avait obtenu un acte d'accusation privilégié qui lui permettait de passer outre à l'étape de l'enquête préliminaire. Finalement, au cours de la dernière semaine, des compromis ont été faits de part et d'autre pour en arriver à proposer des suggestions communes au juge Jean Beaulieu de la Cour supérieure, suggestions qu'il a acceptées.

PROJET CORONA

Cette première grande vague de condamnations arrive un an après la

grande opération de police effectuée le 12 mai 2004 par l'Escouade régionale mixte.

Le projet Corona, qui a commencé en juillet 2002, a conduit à l'arrestation de 47 individus associés d'une manière ou d'une autre aux Hells Angels du chapitre de Trois-Rivières et a donné un dur coup au réseau de distribution et de vente de stupéfiants de toutes sortes, et plus particulièrement de cocaïne.

TÉMOIN REPENTI

M^e Jomphe a précisé qu'un témoin repent, Elie Ledoux, ancien comptable de l'organisation, avait confirmé la majorité des informations glanées pendant deux ans par les enquêteurs de l'escouade régionale mixte. D'ailleurs, hier, on sentait que ces policiers savouraient ces règlements de dossier au terme de trois ans de recherches et d'interrogatoires.

Il reste encore bon nombre d'accusés qui devront décider d'ici le 7 juin s'ils désirent reconnaître leur culpabilité ou faire un procès. S'ils choisissent un procès, il s'instruira fort probablement l'automne prochain comme l'a laissé entendre M^e Nathalie Jomphe. Et selon les décisions qui seront prises d'ici un mois, on saura s'il y aura un procès regroupant plusieurs individus ou plusieurs procès par petits groupes.

Reprise des recherches pour retrouver le corps de Jolène Riendeau

■ MONTRÉAL — Les fouilles dans le canal Lachine, à Montréal, afin de retrouver le cadavre de Jolène Riendeau ont été remises à aujourd'hui, en raison de l'incapacité de l'équipe de recherche à se présenter hier, comme prévu. Après les fouilles infructueuses de la semaine dernière, les plongeurs disposeront d'un ba-

teau équipé d'appareils spéciaux, comme un sonar, permettant de sonder la partie plus profonde du cours d'eau. Rappelons que d'après certaines sources, les enquêteurs policiers sont sur une piste sérieuse à propos de la disparition de la fillette, qui n'a pas été revue à son domicile du sud-ouest de Montréal depuis le 12 avril 1999. La personne faisant l'objet d'une enquête ne serait pas celle ayant été décrite la semaine dernière comme étant un prédateur sexuel présentement détenu. Le suspect, qui a déjà habité le quartier de la Pointe-Saint-Charles où résidait la fillette âgée de 10 ans, ne vit plus dans le secteur depuis quelque temps, mais il n'est pas emprisonné. Cependant,

son casier judiciaire montrerait qu'il a déjà commis des crimes sexuels dans le passé. Il aurait déjà été interrogé par la police, mais aurait refusé de subir le test du polygraphe. Cet appareil peut être utilisé lors de certains interrogatoires policiers. Il enregistre le rythme cardiaque, la respiration, la transpiration et la tension artérielle qui changent quand une personne se sent mal à l'aise à cause d'un mensonge. Cependant, la technique n'est pas infaillible et en général, il est très difficile d'établir une liste de signes qui marquent à coup sûr un mensonge, certaines personnes étant facilement impressionnables, et d'autres, capables de bien maîtriser leurs émotions. *PC*

À CHACUN «sa» VOITURE



CIVIC BERLINE ET COUPÉ DX

198\$*/mois location 60 mois

0\$ comptant

0\$ dépôt de sécurité

Transport et préparation inclus

CIVIC BERLINE ET COUPÉ SE

218\$**/mois location 60 mois

0\$ comptant

0\$ dépôt de sécurité

Transport et préparation inclus



Climatiseur • Lecteur CD • Télécommande de verrouillage • Accoudoir central

ACCORD BERLINE DX

268\$*** /mois location 48 mois

0\$ dépôt de sécurité

Transport et préparation inclus



CR-V LX 2005

288\$****/mois location 48 mois

0\$ dépôt de sécurité

Transport et préparation inclus

* Également disponible, financement à partir de 2,9%****
* À l'achat ou la location d'un modèle Accord 2005, recevez 1350\$ d'essence gratuite
* Aucuns frais de financement avant 90 jours

*Location-bail par HCFI sur la Civic berline 2005 5 vitesses (modèle ES15159K) et sur **Civic coupé SE 2005 5 vitesses (modèle EM21259K) sur 60 mois. Limite de 120 000 km alloués. ***Location-bail par HCFI sur la Accord berline DX 5 vitesses (modèle CM515E) sur 48 mois. Comptant de 4719\$ exigé. Limite de 96 000 km alloués. ****Location-bail par HCFI sur la CR-V LX 5 vitesses (modèle RD7755E) sur 48 mois. Comptant de 4935\$ exigé. Limite de 96 000 km alloués. En ce qui concerne les 4 modèles susmentionnés: première mensualité exigée, kilométrage excédentaire payable à 12¢ le km, frais de publication, taxes, immatriculation, assurances et frais d'administration en sus. ****Financement par HCFI à 2,9% jusqu'à 36 mois et 3,9% de 36 à 60 mois. *****Financement par HCFI à 3,9% pour 24 à 36 mois, à 4,9% pour 48 mois et 5,9% pour 60 mois. Toutes ces offres sont d'une durée limitée et sujettes à l'approbation du crédit. Photos à titre indicatif.

Ste-Foy
lallier

2000, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec) G1N 2E8

687-2525

www.lallierstefoy.com

HONDA

60^E ANNIVERSAIRE DU JOUR DE LA VICTOIRE

Des vétérans canadiens retournent au camp de Westerbork

WESTERBORK, Pays-Bas (PC) — Ernst Verduin n'est demeuré que quelques jours au camp de transit de Westerbork, dans le nord-est des Pays-Bas, avant que les Allemands ne les envoient, sa sœur et lui, au camp d'extermination d'Auschwitz.

Aujourd'hui âgé de 77 ans, M. Verduin a cependant appris il y a quelques années qu'il aurait peut-être pu profiter de ce bref séjour pour échapper au sort infernal ayant déchiré sa famille et l'ayant vu être transféré d'un camp à l'autre jusqu'à ce qu'il ait finalement été libéré, en 1945, à Buchenwald.

Durant une visite du camp, transformé en musée et centre commémoratif, il a découvert que les barbelés qui entourent toujours les lieux n'ont jamais été électrifiés, comme le croyaient les prisonniers.

« À ce moment, je me suis presque évanoui », s'est souvenu M. Verduin lors de son retour au camp de Westerbork, en compagnie de quelque 60 anciens combattants canadiens et de 13 jeunes délégués, à l'occasion des commémorations du 60^e anniversaire de la libération des Pays-Bas.

« Si j'avais su que les fils n'étaient pas sous tension... Nous avions déjà discuté avec mes parents du fait que même si un membre de la famille risquait d'être tué, ceux qui pouvaient fuir devaient fuir. »

INSTINCT DE SURVIE

Au lieu de cela, M. Verduin a survécu à la guerre grâce à son instinct — en sachant à quel moment se jeter au sol lorsqu'un officier SS était pris d'un accès de folie meurtrière, en mentant au sujet de son âge afin de se glisser parmi un groupe destiné à un camp de travail.

M. Verduin figure au nombre des 107 000 juifs néerlandais enregistrés comme étant des Tziganes — aussi connus comme des Rom — à être passés par les portes du camp de Westerbork entre le moment où les Allemands en ont pris le contrôle, en 1942, et celui de sa libération par les forces canadiennes, aux derniers jours de la Seconde Guerre mondiale. À l'origine, le camp avait été construit afin d'accueillir les réfugiés juifs.

Pendant une période de 26 mois, 96 trains ont quitté Westerbork chaque mardi. Le dernier train est parti le



Les anciens combattants canadiens ont déposé des roses sur les rails menant au camp de Westerbork.

13 septembre 1944. Parmi ses passagers se trouvait la jeune Anne Frank, morte avec sa sœur à Bergen-Belsen en avril 1945, quelques semaines à peine avant la fin de la guerre.

Hier, M. Verduin s'est joint aux anciens combattants canadiens qui ont assisté à un service commémoratif sur les lieux, aujourd'hui paisibles. Ce service était l'un des derniers évé-

nements d'une semaine d'activités auxquelles ont pris part quelque 1500 ex-soldats canadiens afin de souligner le 60^e anniversaire de la libération des Pays-Bas.

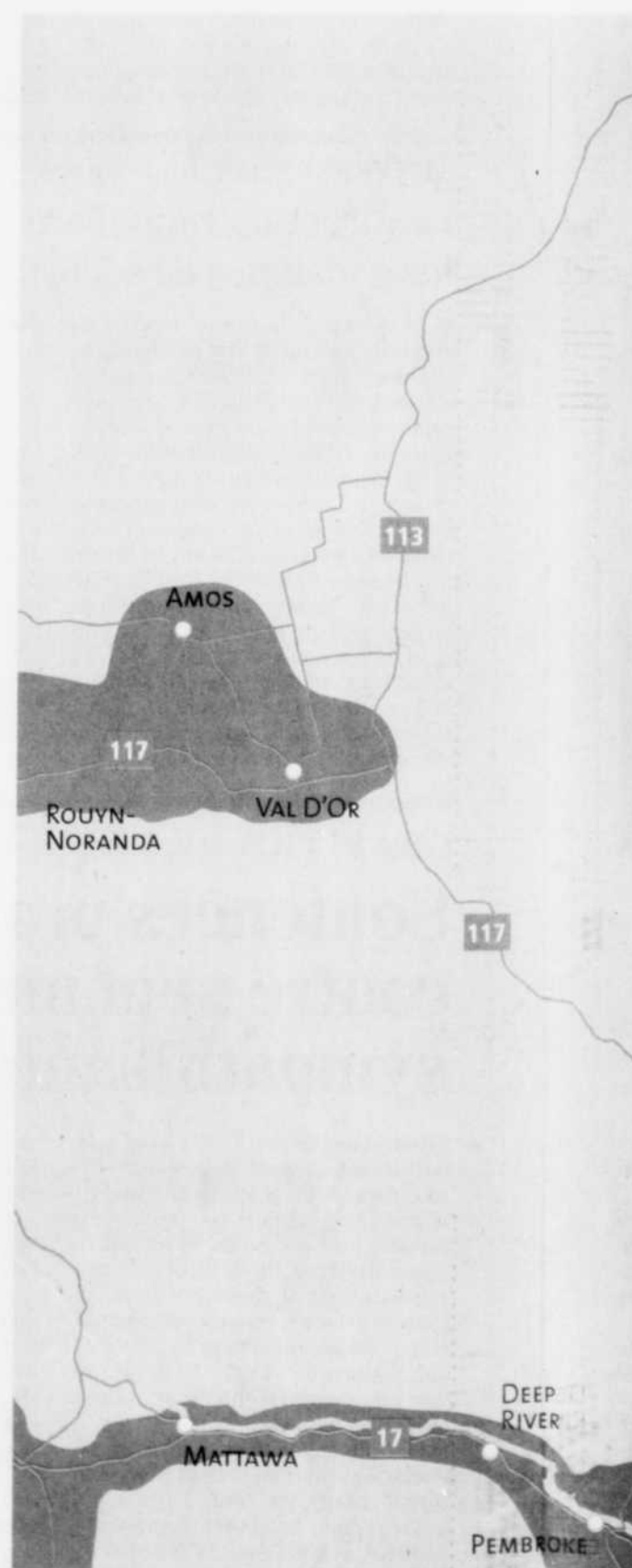
Nous avons élargi notre r

Fido vous invite à profiter de sa nouvelle couverture qui s'étend d'un bout à l'autre du Canada, un réseau si large qu'il compte désormais parmi les plus vastes au pays. De plus, en tant que client Fido®, vous bénéficiez comme toujours de la facturation à la seconde, la façon la plus honnête de compter.

Pour savoir comment profiter de l'option Réseau élargi, composez le 1 888 481-FIDO (3436) ou visitez fido.ca

Nouveau réseau élargi

Réseau de base



Option Réseau élargi gratuite jusqu'au 30 juin 2005, avec chaque nouvelle activation d'un nouveau service. Fido est une marque déposée de Fido Solutions Inc.

60^E ANNIVERSAIRE DU JOUR DE LA VICTOIRE

Paul Martin accueilli avec des fleurs fanées

Le premier ministre arrive aux Pays-Bas avec 24 heures de retard, s'attirant les critiques

APELDOORN, Pays-Bas (PC) — Arrivé *in extremis* pour assister hier aux cérémonies soulignant le 60^e anniversaire de la victoire alliée qui mettait fin à la Seconde Guerre mondiale en Europe, le premier ministre Paul Martin a été reçu avec des fleurs fanées, des drapeaux canadiens moins fringants et des banderoles trempées.

Lui et les trois chefs de l'opposition, Stephen Harper, Gilles Duceppe et Jack Layton, sont arrivés aux Pays-Bas presque 24 heures après le défilé dans les rues d'Apeldoorn auquel quelque 200 000 Néerlandais ont participé pour célébrer l'anniversaire de leur libération de l'occupation nazie.

L'important défilé visait spécifiquement à honorer le Canada pour son rôle; des anciens combattants canadiens, émus, parlaient encore avec émerveillement de l'accueil qui leur a été réservé, lorsque les dirigeants politiques canadiens ont fait irruption, hier.

« Avec ces gens qui vous remercient de cette façon, vous pleurez la moitié du temps », a dit, les yeux rougis, Donald Pennell, 84 ans.

M. Pennell était parmi la quarantaine d'anciens combattants canadiens et leurs familles à avoir assisté au dépôt de gerbes au monument aux morts

près d'Amersfoort avec MM. Martin, Harper, Duceppe et Layton.

Le premier ministre Martin avait changé l'horaire de son voyage aux Pays-Bas la semaine dernière de peur de ne pas être là au cas où une motion de non-confiance à l'endroit de son gouvernement soit déposée en Chambre.

La façon dont la question a été gérée et l'absence de représentants majeurs aux Pays-Bas la semaine dernière pour le début des cérémonies ont été vivement critiquées.

Le président (de l'Association) des anciens combattants de l'armée, de la marine et des forces aériennes au Canada, Kenneth Henderson, n'a pas mâché ses mots. Selon lui, les dirigeants politiques canadiens n'ont pas rendu aux anciens combattants ce qui leur revenait.

« Le respect », a-t-il affirmé, prononçant avec soin chacune des syllabes. Les soldats canadiens qui se sont battus aux Pays-Bas il y a six décennies « ont mis leur vie en jeu et n'ont pas reçu le respect qui leur était dû », a affirmé M. Henderson.

Paul Martin s'est excusé hier pour le délai et s'est retenu de mettre le blâme sur qui que ce soit.

« Malheureusement, il y a eu des événements politiques à la maison qui ont

fait obstacle, a dit le premier ministre. Je suis très, très heureux d'être ici aujourd'hui (hier). J'aurais aimé que nous soyons ici hier (dimanche). »

Vers la fin de la semaine dernière, Paul Martin a invité les autres dirigeants de parti et leurs épouses à l'accompagner aux Pays-Bas pour participer aux cérémonies. Ils ont fait le voyage à l'arrière de l'avion du premier ministre.

Mais, M. Martin s'était déjà engagé à participer à l'ouverture du nouveau Musée de la guerre à Ottawa dimanche. Le groupe s'est envolé de nuit pour Amsterdam et s'est dirigé directement vers le cimetière hier matin.

M. Harper a affirmé hier qu'il n'y a pas de raison de ne pas avoir quitté plus tôt, alors que, selon Gilles Duceppe, toute cette affaire est un signe de faible leadership.

« C'est au premier ministre de prendre une décision. Il est le premier ministre. S'il ne peut pas le faire, il n'a qu'à démissionner. »

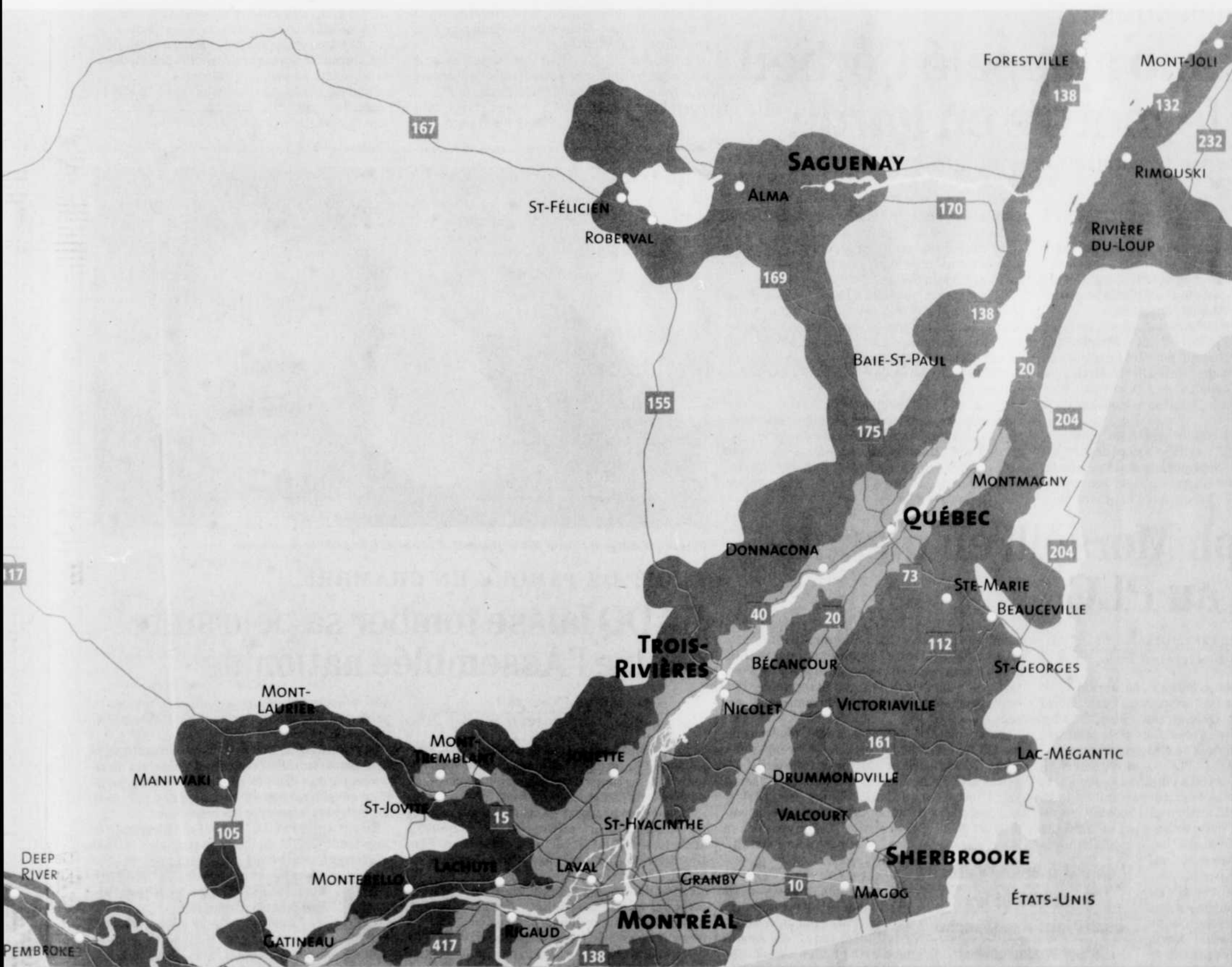
Le néo-démocrate Jack Layton a pour sa part dit qu'il n'y a simplement pas eu la volonté politique de la part des dirigeants.

« Et je prendrai une partie de la responsabilité moi-même pour cela », a-t-il dit.



M. Martin, accompagné des trois chefs de l'opposition, Stephen Harper, Gilles Duceppe et Jack Layton, a visité le cimetière d'Amersfoort.

e réseau.



fi
do

LE QUÉBEC ET LE CANADA



Benoît Corbeil en compagnie de son avocat M^e Guy Bertrand

COMMISSION GOMERY

Gagliano a appelé Corbeil pour le mettre en garde

«Tu vas perdre ta réputation», lui aurait-il dit

MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

MONTREAL — Informé de ce que s'apprêtait à dire Benoît Corbeil devant la Commission Gomery, Alfonso Gagliano a appelé le futur témoin pour l'avertir que ses «fausses révélations» allaient lui faire «perdre sa réputation».

L'appel remonte à trois semaines, peu de temps après que M. Corbeil eut rencontré son avocat, M^e Guy Bertrand, pour lui faire part du témoignage qu'il s'apprêtait à livrer. M. Gagliano a appelé M. Corbeil vers 19 h sur son téléphone cellulaire et lui a laissé le message de le rappeler.

Dès qu'il a pris connaissance du message, M. Corbeil a joint M. Gagliano à sa résidence. «Il m'a dit: "Je viens d'apprendre que tu vas faire de fausses révélations qui va impliquer la commission électorale". Je lui dis que j'ai pris M^e Ber-

trand (comme avocat). Il m'a demandé: "pourquoi? on ne défend pas une cause souverainiste ou fédéraliste, là. Écoute. Les gens vont sortir contre toi, tu vas perdre ta réputation". J'ai immédiatement appelé M^e Bertrand à ses bureaux», a relaté hier M. Corbeil.

M. Gagliano a reconnu hier avoir donné un coup de fil à M. Corbeil, mais nié avoir menacé le témoin de quelque conséquence qui soit relativement au témoignage à venir. L'appel de M. Gagliano aurait été fait deux jours après que M. Corbeil eut livré une partie de son témoignage aux médias.

Qui plus est, M. Corbeil a raconté avoir reçu un autre appel, anonyme celui-là, à propos de ses révélations sur la nomination des juges. «Il m'a dit de faire attention, m'a demandé où j'allais avec ça. Il m'a dit: "ta réputation va être atteinte"», a raconté le témoin, directeur général du PLC(Q) de 1998 à 2001.

Joseph Morselli en menait large au PLC

MYLÈNE MOISAN
MMoisan@lesoleil.com

MONTREAL — Joseph Morselli, un bon ami d'Alfonso Gagliano en menait large au Parti libéral du Canada section Québec, allant jusqu'à dicter au directeur général, Benoît Corbeil, le salaire et les conditions d'embauche d'un organisateur.

Directeur général du PLC (Q) de décembre 98 à mars 2001, M. Corbeil a détaillé hier devant la Commission Gomery le statut particulier de M. Morselli, qui portait un titre qui n'existait pas officiellement, soit celui de vice-président de la commission des finances. Les cartes d'affaires le présentant comme tel ont été commandées par M. Corbeil — qui affirme ne pas s'en souvenir — et imprimées par Pluri design, l'entreprise de Jacques Corriveau, connu comme un ami très proche de Jean Chrétien.

M. Morselli est cet homme d'affaires de Saint-Léonard, propriétaire du Buffet Trio, qui a mis la main à plusieurs activités de financement pour les libéraux. Il a d'ailleurs donné un coup de pouce à l'équipe de Jean Charest en 1998.

Selon le témoignage de M. Corbeil, c'est M. Gagliano qui aurait demandé à ce que M. Morselli travaille au financement du parti. «Il (Gagliano) voulait lui faire une place à la commission des finances du parti. Il m'a dit: "Il va y avoir un nouveau membre à la commission des finances." M. Morselli voulait élargir la base de financement du parti, j'étais d'accord avec ça.»

Pour l'épauler, M. Morselli a «suggéré» à M. Corbeil d'embaucher un dénommé Beryl Wasjman tout de suite après l'élection de 2000, question de mettre à profit ses entrées dans la

communauté juive. Et, alors que les finances du PLC(Q) étaient dans un état lamentable, M. Wasjman recevait rubis sur ongle 5000 \$ par mois pour trouver de l'argent et organiser des activités visant à multiplier les sources de revenus.

Les méthodes peu orthodoxes de M. Wasjman ont tôt fait de créer une «certaine préoccupation» chez M. Corbeil et la présidente de l'aile québécoise du Parti, Françoise Patry. «Des fois, je disais à Beryl "on est dans un parti politique, il faut aviser la direction et sensibiliser la commission électorale avant de faire une activité". On ne peut pas se lever un matin et dire, "je vais faire un cocktail à 1000 \$". Ça ne fonctionne pas comme ça.»

M. Corbeil a donné l'exemple d'un cocktail organisé en 2001 au Ritz pour la communauté juive, tenu à une semaine d'avis et pour lequel «les ministres ont été avertis à la

dernière minute. Il faut prendre le temps de bien faire les choses. Moi et M^{me} Patry n'étions pas très contents». Obligé de faire des «choix» à cause des coffres dégarnis, M. Corbeil remercie M. Wasjman en mars 2001, mais est tenu de le reprendre aussitôt. «M. Morselli m'a demandé de reprendre Beryl pour un mois, un mois et demi. Écoutez... Quand M. Morselli m'appelait pour me dire "faut qu'on le paye", je le payais», a confié M. Corbeil.

«Pourquoi», a alors demandé le commissaire John H. Gomery. Vous étiez le directeur général?», ce à quoi le témoin a répondu: «directeur général, c'est un gros titre, mais quand un ami d'un ministre (Gagliano) te dit "il y a d'autres activités, Beryl va faire d'autres activités", je l'ai repris.»

BUDGET DE L'AN 1 D'UN QUÉBEC SOUVERAIN

Des experts admettent les limites de l'exercice

PIERRE-ANDRÉ NORMANDIN
PANormandin@lesoleil.com

■ Les experts mandatés par le Parti québécois pour valider l'étude sur les finances d'un Québec souverain admettent les limites de l'exercice. Les incertitudes politiques rendent impossible à évaluer la véritable santé financière de la province une fois devenue pays.

«Il faut prendre ce document pour ce qu'il est: un exercice comptable. Il détermine où serait le point de départ d'un Québec souverain. C'est vrai qu'il pourrait se passer toutes sortes de catastrophes, comme une invasion de sauterelles, mais ce n'est pas mon domaine d'expertise», dit l'un des cinq économistes, Marc Van Audenrode, qui enseigne à l'Université Laval.

L'étude a toutefois le mérite d'illustrer l'ampleur du déséquilibre fiscal, s'empresse-t-il d'ajouter. «Il y a deux ans, le gouvernement libéral a été élu en disant qu'il allait réduire les impôts et investir massivement en santé. Si leur scénario à l'époque était crédible, c'est qu'ils supposaient qu'ils allaient rapatrier d'énormes sommes d'Ottawa. Mais cette correction ne s'est pas encore matérialisée.»

En fait, l'économiste Marc Van Audenrode croit même que souverainistes et fédéralistes devraient se retrouver dans l'étude réalisée par le PQ. «À mon avis, les souverainistes devraient le voir comme un budget de l'an 1 d'un Québec souverain,

alors que les fédéralistes devraient y voir une illustration du déséquilibre fiscal», dit-il.

Mais voilà, les critiques de l'étude visent surtout le projet souverainiste, plus que la rigueur de l'exercice économique, soutient un autre expert du PQ, Alain Guay, économiste à l'UQAM. «Le rapport ne parle pas de l'incertitude politique parce que ça ne faisait pas partie du rapport. En tant qu'experts, notre mandat était de faire une mise à jour du rapport Bélanger-Campeau», précise-t-il.

M. Guay tient néanmoins à tempérer les inquiétudes de Richard Le Hir qui, dans une lettre aux médias, appréhende une catastrophe économique dans l'éventualité de la souveraineté québécoise. Prévoyant un départ «d'environ 300 000 anglophones», l'ancien ministre péquiste sous Jacques Parizeau évaluait à 10 milliards \$ la perte pour le produit intérieur brut du pays nouvellement créé.

«Ceux qui voudraient partir sont déjà partis», rétorque M. Guay. Il concède néanmoins que des incertitudes rendent la situation financière du Québec difficile à évaluer. «Il y a un risque, mais il n'est pas très fort. On ne tombera pas dans une province à l'extrême gauche. Les incertitudes politiques vont durer trois ou quatre ans, le temps que les choses se replacent.»

À son avis, la situation n'est plus aussi dangereuse qu'en 1980 où le taux de scolarisation de la population était plus faible. «On a un capital humain plus important aujourd'hui. Maintenant, on est autant scolarisé qu'ailleurs.»

Mandaté par le PQ pour valider son étude, le fiscaliste Stéphane Saintonge, proche de Jacques Parizeau, n'a pas rappelé LE SOLEIL.



Le manque d'argent a forcé Mario Dumont et son parti à se désister de la cause.

DROIT DE PAROLE EN CHAMBRE

L'ADQ laisse tomber sa poursuite contre l'Assemblée nationale

MICHEL CORBEIL
MCorbeil@lesoleil.com

L'ADQ s'est résignée à laisser tomber sa poursuite contre l'Assemblée nationale dans le but d'obtenir plus de temps de parole et plus de moyens pour ses travaux parlementaires.

L'attaché de presse de Mario Dumont a fourni cette information, hier. Jean-Nicolas Gagné a grimaqué lorsque LE SOLEIL lui a demandé si l'Action démocratique du Québec abandonnait son recours judiciaire.

«Abandon, ça fait abandonner. Ce n'est pas exact. Nous nous désistons d'une cause trop coûteuse où nous ne nous battons pas à armes égales.»

Dans cette affaire, les plaideurs adéquistes affrontaient un procureur embauché dans le secteur privé par l'Assemblée nationale, M^e Reynold Langlois. En octobre 2004, Mario Dumont s'était insurgé contre le fait que M^e Langlois avait droit à un taux horaire de 400 \$, soit deux fois plus que les règles habituelles, et que son embauche ne visait qu'à faire traîner le dossier en longueur.

Le directeur général de l'ADQ a maintenu l'analyse. «L'Assemblée nationale a les moyens de payer 400 \$ l'heure pour étirer les délais, a commenté Yvon Picotte. Elle a décidé d'avoir à l'usage, non pas l'ADQ, mais la démocratie. La démocratie voulait que nous soyons mieux reconnus.» pour s'exprimer dans les débats parlementaires.

C'est parce que l'ADQ n'a pas le statut de groupe parlementaire reconnu qu'elle s'est

adressé aux tribunaux, en juin. Il s'agit de la première fois qu'un parti traîne l'Assemblée nationale en cour.

La formation de Mario Dumont a récolté 18 % des voix au scrutin d'avril 2003. Mais elle a dû se contenter de 4 députés sur les 125 élus, ce qui limite considérablement son temps de parole et les budgets pour mener ses recherches.

En octobre 2004, M. Dumont avait critiqué le président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, pour avoir porté en appel un premier jugement favorable à l'ADQ. Yvon Picotte s'est gardé de juger sévèrement M. Bissonnet.

«J'hésite à blâmer Michel Bissonnet — avec qui M. Picotte a siégé comme député, il y a une dizaine d'années —. Mais il a des comptes à rendre au bureau de l'Assemblée nationale, qui est majoritairement composé d'élus du Parti libéral du Québec et du Parti québécois.»

Ce sont eux, les libéraux et les péquistes, qui sont responsables du fait que l'ADQ ne peut s'exprimer comme elle le devrait, a fait valoir M. Picotte. «Ils ont l'assiette au beurre et ils ne veulent pas la partager», a-t-il commenté.

L'ADQ a tenté à quelques reprises de connaître les montants versés à M^e Reynold Langlois pour défendre l'Assemblée nationale.

Joint en début de soirée, l'avocat Langlois s'est limité à confirmer qu'il a été avisé du désistement de l'ADQ dans cette cause. Quant à ses honoraires, il appartient à son client, l'Assemblée nationale, de décider si cela doit être rendu public.

La formation de Mario Dumont a récolté 18 % des voix en 2003

L'exercice agit sur tout l'organisme

Il produit souvent plus d'effet que les pilules

MARIE CAOUETTE

MCaouette@lesoleil.com

Inutile de greffer un cœur d'athlète de 18 ans à un sexagénaire cardiaque et en mauvaise forme physique. Une musculation affaiblie empêchera le nouveau cœur de donner un rendement optimal.

« Cela fait quelques années qu'on en a des preuves », dit Jean Jobin, docteur en éducation physique et chercheur en prévention et réadaptation à l'hôpital Laval à Québec.

L'exercice produit le même effet, sinon plus, sur les gens malades du cœur ou des poumons que la prise de pilules, expose, en entrevue, le Dr Jobin. Le spécialiste est l'organisateur du quatrième symposium international sur la prévention et la réadaptation cardiorespiratoire qui se termine aujourd'hui à Québec. L'exercice agit sur l'ensemble de l'organisme et sur tous les systèmes corporels, dit-il. « Trouvez-moi une pilule qui fait ça ! »

Le spécialiste constate que, malgré cela, bon nombre de médecins n'encouragent pas encore suffisamment leurs patients à bouger. « Il suffit de les faire bouger pour qu'ils utilisent leurs muscles. On ne les protège pas en leur conseillant le repos, au contraire. »

Le pavillon de prévention des maladies cardiaques (PPMC), rattaché à l'hôpital Laval, accueille 2000 clients, dont la moitié seulement sont des patients cardiaques qui veulent se remettre en forme. À Québec, moins de la moitié des gens qui souffrent de maladies cardiaques ou respiratoires font de l'exercice sur recommandation de leur médecin. En dehors de Québec et de Montréal, ce pourcentage baisse à... moins de 3%. Or, tout le monde devrait avoir accès à des services de réadaptation, dit-il.

En entrevue, le Dr Jobin résume rapidement la mécanique qui lie ainsi les muscles au cœur et aux poumons. « Le corps est une machine faite pour fonctionner. Quand elle s'arrête, elle s'autodétruit. » Les muscles sont les pistons du moteur de la « machine » corporelle qu'il compare à une voiture; le

cœur et les poumons en sont les pompes à huile et à air. Le cœur et les poumons servent à faire fonctionner le corps, poursuit-il. « Ils ne vont nulle part tout seuls. »

La détérioration des muscles d'un patient cardiaque est même un prédicteur certain de mortalité, avance-t-il encore, car des muscles atrophiés deviennent une surcharge pour le cœur fatigué. Il y a une espèce de cercle vicieux puisque les maladies cardiaques et respiratoires ont des conséquences nocives sur la musculature.

Lorsqu'il observe ces faits, le spécialiste en prévention et réadaptation constate qu'une intervention thérapeutique qui se limite aux organes malades (le cœur ou les poumons) ne produit que des effets limités. Il faut traiter l'ensemble du corps (dont les muscles) pour redonner une qualité de vie aux patients. Même une amélioration limitée « change leur vie ».

Il n'y a pas de recette miracle ou d'exercices meilleurs que d'autres. Le meilleur demeure celui dans lequel le patient prend plaisir. Pour sa part, le Dr Jobin pratique la marche rapide et parcourt une cinquantaine de kilomètres par semaine.



Un peu d'exercice pour Sylvie Bernier

Une protection pour les asthmatiques, les cardiaques et les diabétiques

MARIE CAOUETTE

MCaouette@lesoleil.com

L'exercice est aussi bénéfique pour les asthmatiques et les diabétiques que pour les gens souffrant de maladies cardiaques ou respiratoires.

L'asthme ne devrait pas limiter les activités quotidiennes des 700 000 personnes qui en souffrent au Québec, témoigne l'ex-plongeuse olympique Sylvie Bernier, elle-même asthmatique.

Elle était à Québec, ces jours-ci, pour livrer le message qu'une bonne hygiène de vie (une bonne alimentation et des activités physiques régulières) peut prévenir certaines maladies et améliorer l'état des malades chroniques.

Lors du symposium sur la prévention et la réadaptation, M^{me} Bernier déplorait, en entrevue, que trop d'asthmatiques se résignent à vivre avec des symptômes qui peuvent être éliminés avec une meilleure maîtrise. « Il faut être à l'écoute, s'observer pour com-

prendre ses allergies et revoir régulièrement le médecin pour ajuster sa médication », dit-elle.

UNE MÉDECINE AVANT-GARDISTE

Sylvie Bernier a commencé à plonger sur recommandation de son médecin qui estimait qu'elle devait améliorer sa capacité pulmonaire.

« C'était très avant-gardiste à l'époque. » Les enfants asthmatiques restaient plutôt assis sur un banc pendant les cours d'éducation physique. Or, son médecin à elle estimait que ces cours pouvaient diminuer la sévérité des crises et améliorer sa capacité de les surmonter.

Afin de les encourager à se dépasser, l'Association pulmonaire du Québec organise un concours d'écriture, « À chacun son sommet », où les asthmatiques sont invités à décrire des mesures qu'ils ont prises pour franchir des seuils critiques, comme grimper à pied jusqu'à l'étage de son bureau ou escalader une montagne...

Appels entrants gratuits et aucuns frais d'itinérance aux É.-U.

Voilà une bonne affaire pour vos affaires.



JUSQU'AU
31 MAI

Profitez de ces deux offres d'affaires exceptionnelles de TELUS. Abonnez-vous dès aujourd'hui en signant un contrat de 2 ou 3 ans et bénéficiez des appels locaux entrants gratuits pendant toute la durée de votre contrat. C'est comme si la moitié de vos appels étaient gratuits. De plus, vous profiterez gratuitement des appels en itinérance aux É.-U. pendant la première année*. Cette offre se termine le 31 mai. Pour connaître les modalités et les détails, visitez telusmobilité.com/bonneaffaire



TELUS
mobilité

le futur est simple™



Pour en savoir plus sur ces super offres, passez nous voir dans une boutique TELUS Mobilité ou chez un détaillant autorisé. Tous les détails à telusmobilité.com

Offres valables avec nouvelles mises en service seulement dans le cadre de certains forfaits. *L'offre des appels en itinérance gratuits aux É.-U. s'applique seulement au temps d'antenne utilisé pour les appels vocaux et non à la transmission de données. Frais d'international en sus. © 2005 TELUS Mobilité.



**DIMANCHE
15 mai
EN SOIRÉE**

**Le
«Grand tour»
est amélioré
le saviez-
vous ?**

**JOUEZ UN SUPER BINGO À
5 000\$**

**POUVANT ATTEINDRE 5 500\$
INCLUANT 3 GROS LOTS
GARANTIS DE 1 000\$**

**BINGO
DES CHUTES**

**www.bingodeschutes.com
4175, Boul. Ste-Anne, Beauport
667-0921**

Licence ORB 5124-1



**TOUS LES JOURS
EN APRES-MIDI 13H ET EN SOIRÉE 18H45**

LE MONDE

Nucléaire: l'Iran reprend des activités

EN BREF

AL-QAIDA

Pays du Golfe visés

■ SANAA, Yémen — Une cellule présumée d'Al-Qaida, dont les huit membres sont actuellement jugés à Sanaa, projetaient des attentats antioccidentaux, notamment contre des intérêts américains, dans cinq pays pétroliers du Golfe et au Yémen. Les prévenus — dirigés par un Irakien, Anwar Al-Jilani, et comprenant deux Syriens — projetaient d'attaquer des banques saoudo-étrangères (mixtes), des restaurants américains (...) des médecins étrangers et américains dans les hôpitaux, des directeurs et responsables d'entreprises étrangères et des écoles américaines. Les cibles étaient situées en Arabie Saoudite, aux Émirats arabes unis, au Qatar, au Koweït et à Bahreïn et au Yémen. AFP

HAÏTI

38 condamnés libres

■ PORT-AU-PRINCE — La Cour suprême haïtienne a annulé la condamnation de 38 responsables de l'armée et de groupes paramilitaires qui avaient été condamnés à la prison à perpétuité pour des massacres commis en 1994, a-t-on appris hier auprès d'organisations de défense des droits de l'homme. L'annulation de cette condamnation a provoqué la colère des partisans de Jean-Bertrand Aristide, certains des responsables de ces violences ayant participé à la rébellion qui a renversé l'ancien président d'Haïti en février. Le premier ministre par intérim, Gérard Latortue, a assuré ne pas connaître cette décision, ce qu'il a salué comme une preuve de l'indépendance de la justice. AP

VATICAN

Pollution des ondes

■ ROME — Un tribunal romain a condamné hier le cardinal Roberto Tucci, président de Radio Vatican, et le directeur général de la station officielle du Vatican, en raison de la pollution provoquée par les ondes radio diffusées d'un puissant émetteur. Le cardinal Tucci et le père Federico Lombardi ont été condamnés à 10 jours de prison. Le tribunal de Rome a été saisi par des défenseurs de l'environnement qui accusent l'émetteur radio de Cesano, dans la banlieue de Rome, de nuire à la santé des riverains. La plainte avait d'abord été rejetée par un tribunal en raison de l'immunité dont bénéficient les responsables du Vatican en Italie. La Cour suprême italienne a ensuite contredit ce premier jugement, ouvrant la voie à la condamnation prononcée hier. AP

ÉTATS-UNIS

Détenus enchaînés

■ CHICAGO — Des prisonniers enchaînés, vêtus d'uniformes et de chapeaux rayés, travaillant au bord des routes, vont redevenir monnaie courante dans un comté de l'Ohio, à l'initiative du shérif local qui souhaite que les détenus aient « un goût amer dans la bouche » à l'issue de leur détention. Plusieurs institutions pénitentiaires aux États-Unis ont déjà recours à des prisonniers pour le ramassage des ordures le long des routes ou pour des travaux d'intérêt général en dehors des prisons, mais très peu leur font porter des chaînes, pratique qui rappelle des souvenirs douloureux. AFP

AUSTRALIE

1 gardien = 15 pizzas

■ SYDNEY — Un gardien retenu pendant 42 heures par les détenus d'une prison de haute sécurité australienne a finalement été relâché contre... la livraison de 15 pizzas. La police a expliqué hier que 20 détenus avaient participé à cette mutinerie déclenchée samedi par des prisonniers mécontents contre les conditions de détention dans cette vieille prison de Risdon, dans le sud de la Tasmanie. AP

BRÉSIL

Journée de l'orgasme

■ RIO DE JANEIRO — Dans une région du Nord-Est brésilien connue pour sa ferveur religieuse, la petite ville d'Espertantina préfère fêter le plaisir sexuel: le 9 mai y est désormais la journée officielle de l'orgasme, consacrée à l'amélioration des relations au sein des couples mariés. « Nous célébrons l'orgasme sous toutes ses formes. Il y a même un groupe de discussion sur l'éjaculation précoce... », a expliqué le maire Felipe Santolia. Ce dernier a avoué que l'initiative a d'abord choqué les habitants de cette région pauvre et très croyante mais est désormais bien acceptée. AP

■ TÉHÉRAN (AFP et AP) — L'Iran reprendra « dans les prochains jours » certaines activités sensibles malgré les pressions internationales pour qu'il renonce à toutes les opérations relatives à l'enrichissement d'uranium, a déclaré hier un des membres de l'équipe de négociation avec les Européens.

Pour la première fois hier, Téhéran a confirmé qu'il avait converti en gaz quelque 37 tonnes d'uranium, une étape avant l'enrichissement et, à la limite, la constitution de cinq armes nucléaires.

« Nous allons relancer dans les prochains jours les installations de conversion d'uranium à Isfahan (centre) », a affirmé Mohammad Saidi. Isfahan, on le sait, abrite le cœur du programme nucléaire de l'Iran.

Interrogé sur l'étendue de la reprise de ces activités, il a répondu: « Cela concerne les activités que nous avons suspendues » fin 2004.

L'usine d'Isfahan procède à la conversion d'uranium, préalable à l'enrichissement.

M. Saidi a laissé entendre que la République islamique pourrait reprendre d'autres activités dans le domaine nucléaire si les négociations avec les Européens ne la satisfaisaient pas.

« Si les Européens ne prennent pas en compte nos propositions, nous recommencerons nos activités », a-t-il dit sans préciser lesquelles, « mais pour l'instant la reprise concerne seulement l'usine de conversion ».

« L'Iran maîtrise la technologie nucléaire et, en deux ans, peut arriver à la production » de combustible, a-t-il ajouté.

Le porte-parole du ministère de Af-

aires étrangères, Hamid Reza Assefi, avait déjà indiqué dimanche que l'Iran avait décidé de « commencer une partie de nos activités » à l'usine d'Isfahan, sans toutefois préciser de date.

L'Iran a accepté en novembre 2004, auprès des Européens, de suspendre toutes ses activités relatives à l'enrichissement, y compris la conversion, contre l'ouverture de négociations en vue d'un accord de coopération technologique, commerciale et politique avec l'Union européenne.

Mécontents après une nouvelle séance de négociations avec les Européens le 29 avril à Londres, les Iraniens ont annoncé une reprise des activités d'Isfahan, en assurant qu'elles ne relevaient pas de l'enrichissement.

Les Européens l'entendent différemment. Ils ont signifié aux Iraniens qu'une telle reprise serait synonyme d'une rupture des tractations et qu'ils

Washington
serre les
dents et
s'apprête à
répliquer

75 rebelles auraient été tués en Irak

■ BAGDAD (AFP et AP) — L'armée américaine a affirmé hier avoir tué de 75 à 100 rebelles ces dernières 24 heures dans une opération dans l'ouest de l'Irak, à la frontière avec la Syrie, tandis qu'un employé japonais d'une firme de sécurité étrangère a été enlevé.

Deux soldats américains ont été tués dimanche dans des combats dans l'ouest de l'Irak près de la frontière syrienne, a annoncé hier l'armée américaine dans un communiqué.

Ces décès portent à 10 le nombre de soldats américains en fin de semaine. Depuis l'invasion de l'Irak en mars 2003 par les États-Unis, 1599 soldats américains ont été tués dans le pays, selon les chiffres du Pentagone.

Par ailleurs, neuf Irakiens ont été tués, dont six dans des attentats à la voiture piégée à Bagdad, tandis que le cabinet complété du premier ministre, Ibrahim Al-Jaafari, prêtait de nouveau serment en s'engageant à préserver le caractère fédéral de l'Irak, une mention qui avait été omise lors de la première prestation de serment mardi dernier et provoqué la colère des Kurdes.

Dans un communiqué, l'armée américaine a affirmé avoir « tué 75 rebelles », dont des non-Irakiens, au cours des dernières 24 heures. L'opération, menée avec le soutien de l'aviation, se déroule dans une zone « de contrebande et un sanctuaire pour les combattants étrangers », selon le texte.

Le communiqué n'indique pas si l'armée américaine a eu des pertes, mais elle avait annoncé dimanche que quatre de ses hommes étaient morts à Haditha, à 250 km au nord-ouest de Bagdad, dans des combats.

Dans la même région, six personnes, soupçonnées d'appartenir au groupe du Jordanien Abou Moussab Al-Zarqawi, chef d'Al-Qaida en Irak, avaient

été tués et 54 autres arrêtées dimanche, selon l'armée américaine.

Le groupe de Zarqawi a démenti la mort de 75 « combattants musulmans », dans un communiqué qui lui est attribué dans un site Internet islamiste.

À Bagdad, deux policiers et deux civils ont été tués et huit personnes, dont six policiers, blessées dans un attentat suicide à la voiture piégée dans la matinée. Une autre voiture piégée a blessé cinq soldats et trois civils et une troisième a tué deux civils.

À Baiji (200 km au nord de Bagdad), des inconnus ont assassiné le chef de la protection des installations pétrolières de la raffinerie locale. Un camionneur et un soldat irakiens ont péri dans deux autres attaques.

Au sud de Bagdad, les corps de huit civils irakiens, donnés pour chiites et exécutés par balle, ont été trouvés quatre jours après la découverte des corps de 14 sunnites près du quartier chiite de Sadr City.

Au chapitre des otages, le groupe Ansar Al-Sunna, lié à Al-Qaida, a annoncé hier dans Internet avoir pris en otage un ressortissant japonais, « grièvement blessé » lors d'une bataille féroce dans l'ouest de l'Irak.

Otage a été identifié comme Akihiko Saito, d'après des pièces d'identité accompagnant le communiqué signé par l'Armée d'Ansar al-Sunna. Cinq Japonais ont été assassinés en Irak depuis le début de la guerre, dont un jeune routard pris en otage et décapité par des islamistes.



Un Japonais pris en otage hier

DEPARDIEU ENRÔLÉ POUR L'EUROPE



Cet étudiant et activiste politique du Parti socialiste français manifestait pour le Oui à l'extérieur de Paris, hier. Il n'était pas le seul. Le gouvernement français a réussi à enrôler un des acteurs les plus populaires du pays, Gérard Depardieu, dans la campagne favorable à la Constitution européenne, à moins de trois semaines d'un référendum à l'issue encore très incertaine. Ce renfort intervient alors que le résultat final reste particulièrement incertain, un sondage publié hier par l'institut Ipsos donnait encore le Oui et le Non à égalité. Le Oui était repassé en tête pour la première fois le 30 avril après avoir été donné perdant dans toutes les enquêtes d'opinion depuis la mi-mars. « Moi, je dis Oui ! », a lancé Gérard Depardieu à la presse, qui lui demandait quel serait son vote lors du référendum du 29 mai. Le gouvernement de centre-droit du président Jacques Chirac avait invité Depardieu à commémorer la Journée de l'Europe en lisant au ministère des Affaires étrangères, exceptionnellement ouvert au public, un discours emblématique de Victor Hugo. AFP

Si le Hamas gagne, Israël restera à Gaza

■ JÉRUSALEM (d'après AFP) — Le chef de la diplomatie israélienne, Sylvan Shalom, a estimé hier que son pays devrait reconsidérer le retrait prévu de la bande de Gaza si le Hamas remportait les prochaines élections législatives dans les territoires palestiniens.

« Il me paraît illogique d'avancer dans l'application du plan de désengagement comme si de rien n'était », a dit M. Shalom, interrogé lors d'un colloque sur la réaction d'Israël à une éventuelle victoire du mouvement islamiste radical aux élections de juillet.

« Peut-on avancer dans la mise en œuvre du plan de désengagement si le Hamas est au pouvoir ? » s'est-il interrogé, estimant qu'une telle éventualité « ramènera la région à la violence ».

Il a affirmé redouter que la bande de Gaza se transforme en un « Hamas-tan », en référence aux bantoustans, aux portes d'Israël où d'autres organisations comme le Hezbollah libanais, voire Al-Qaida, pourraient s'implanter. « Je pense que personne d'entre nous ne voudrait voir cela », a-t-il dit.

« Pour se maintenir au pouvoir, l'Autorité palestinienne ne devrait pas permettre au Hamas de prendre plus de pouvoirs tout en préservant sa branche armée », a ajouté M. Shalom.

Interrogé auparavant par la télé publique sur une éventuelle victoire du Hamas, le premier ministre Ariel Sharon s'était montré plus prudent. « Le retrait a été décidé par Israël et l'objectif était d'améliorer la situation d'Israël. Il est évident qu'il serait plus facile si ce retrait pouvait se faire en coopération avec les Palestiniens », a-t-il dit. Israël exige le démantèlement des groupes palestiniens armés comme préalable à tout progrès dans le processus de paix.

Faisant allusion au Hamas, le porte-parole de M. Sharon, Raanan Gissin, avait affirmé début mai que les légis-

latives palestiniennes, prévues le 17 juillet, ne pourraient être considérées comme « libres et démocratiques » si un parti disposant d'une milice armée y participait.

Le Hamas doit participer pour la première fois aux législatives après avoir boycotté celles de 1996.

Le Parlement de l'Autorité palestinienne est actuellement dominé par le Fatah du dirigeant Mahmoud Abbas, mais le mouvement craint de voir sa majorité réduite, voire cassée, avec l'entrée prévue du Hamas.

Ce dernier a en effet fait jeu égal avec le Fatah lors d'élections municipales qui ont eu lieu en deux étapes depuis décembre en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

REPORT DU RETRAIT

M. Sharon a annoncé hier que le retrait de la bande de Gaza, initialement prévu pour fin juillet, commencerait à la mi-août, soit un mois environ après les législatives palestiniennes.

Ce report vise aussi à ne pas frois-

ser les sensibilités religieuses des colons juifs appelés à être évacués.

La période comprise entre la fin juillet et la mi-août est en effet une période de deuil et de prières qui s'achève le 14 août, soit le 9 du mois d'Ab du calendrier hébraïque, date de la destruction du premier et du second Temple par les Babyloniens et les Romains. Durant cette période, il est d'usage de ne pas se raser, de ne pas déménager et de ne pas célébrer des mariages.

Le premier ministre a par ailleurs réaffirmé qu'il n'existait pas de « deuxième plan de retrait » qui pourrait concerner les colonies de Cisjordanie autres que les quatre implantations du nord de cette région qui doivent être démantelées en même temps que celles de la bande de Gaza.

« Après le retrait de la bande de Gaza, si le calme règne et si les Palestiniens respectent leurs engagements alors nous pourrions commencer à appliquer la Feuille de route », un plan de paix international prévoyant la création d'un État palestinien.



La pluie et le vent de Moscou ont créé des problèmes à M. Bush, hier...

Rendez-vous de Bush avec les Géorgiens

TBILISSI (d'après AP) — Après avoir participé à Moscou aux célébrations du 60^e anniversaire de la Victoire alliée sur l'Allemagne nazie, le président des États-Unis, George W. Bush, est arrivé hier soir dans l'ex-république soviétique de Géorgie, dernière étape de sa tournée européenne.

George et Laura Bush ont été accueillis à leur descente d'avion par le président Mikhaïl Saakachvili et son épouse, Sandra Roelofs. Les deux dirigeants ont ensuite passé les troupes en revue, devant les caméras de la télévision géorgienne qui retransmettaient l'événement en direct.

La Maison-Blanche considère cette visite comme l'une des manifestations du soutien qu'apporte Washington à la démocratie dans le monde. De leur côté, les autorités géorgiennes se sont employées à présenter ce déplacement historique comme la preuve du soutien appuyé des États-Unis à leur démocratie naissante.

Avant de regagner Washington aujourd'hui, le président Bush prévoyait visiter la vieille ville de Tbilissi, de s'entretenir avec son homologue puis de prononcer un discours depuis la place de la Liberté, au centre de la capitale.

Poutine réussit sa célébration de la victoire de 1945 à Moscou

■ MOSCOU (d'après AFP) — Le président de la Russie, Vladimir Poutine, a réussi hier son pari, réunissant dans une atmosphère consensuelle à Moscou, malgré quelques grincements de dents à l'étranger, quelque 60 dirigeants mondiaux pour célébrer la victoire de 1945 sur les nazis et prôner une nouvelle alliance contre le terrorisme.

La grande fête de Moscou a suscité des protestations, notamment en Europe de l'Est, pour laquelle la « libération » en 1945 par l'Armée Rouge a ouvert une période de domination soviétique. Et elle a été boycottée par les dirigeants de la Lituanie et de l'Estonie, deux États baltes annexés par l'URSS en 1945, ainsi que par le président de la Géorgie.

Mais la présence dans la capitale russe d'une brochette de dirigeants occidentaux aura apporté une caution appréciable aux cérémonies organisées par le Kremlin.

M. Poutine a tenu à souligner dans ses discours le rôle majeur de l'Union soviétique, avec ses 27 millions de morts, dans la victoire sur le nazisme. Mais il a su ménager ses hôtes.

« Nous sommes aujourd'hui sincèrement reconnaissants envers ceux qui ont soutenu dans les années 1940

l'Union soviétique, qui a pris sur elle le choc le plus dur et le plus cruel de la guerre », a-t-il dit, évoquant les livraisons américaines de matériel et d'armes à l'Armée Rouge.

« Il ne doit pas y avoir d'illusions. Les idées du fascisme (synonyme en Russie de nazisme) et de la supériorité raciale ne sont pas éradiquées. Des idées similaires sont à l'origine de l'extrémisme et du terrorisme, avec lesquels le monde contemporain s'est déjà heurté de front, et qui ne sont pas moins cruels que le nazisme », a-t-il dit, dans un discours adressé à ses hôtes réunis au Kremlin après une grande parade de près de 10 000 vétérans et militaires en uniforme d'époque sur la place Rouge.

« Il est de notre devoir de renforcer la coopération pour lutter contre ce mal qui menace réellement la civilisation », a insisté M. Poutine.

De petits couacs ont marqué ces cérémonies, dans une capitale russe sous haute sécurité, avec notamment une manifestation de plusieurs milliers de communistes russes, dont le leader Guennadi Ziouganov, qui a réclamé la réhabilitation de Staline et la démission de Poutine, et l'interpellation de plusieurs dizaines d'activistes d'extrême gauche.

Le déplacement des leaders mondiaux chez Vladimir Poutine a aussi été désavoué par des intellectuels et défenseurs russes et occidentaux des droits de l'homme, dans une lettre ouverte publiée hier à Londres, et par les séparatistes tchétchènes qui en ont dénoncé dimanche le « cynisme ».

Le président russe, avec ceux de ses invités qui ont choisi de rester à Moscou jusqu'à aujourd'hui, a assisté dans la soirée sur la place Rouge à un spectacle de ballet haut en couleur, reflétant les principales batailles de la Seconde Guerre mondiale, suivi d'un concert auquel a participé notamment la chanteuse française Mireille Mathieu, très populaire en Russie. Un feu d'artifice gigantesque a clôturé la soirée.



Économie 101 Saturn — Une équation payante —

Excellent produit + Excellent prix + Promesse Saturn

La ION 2005 : 140 HP de série

« La ION de Saturn est la plus grande, la plus puissante et la mieux équipée des voitures de moins de 15 000 \$ »
— Ted Laturnus, journaliste automobile



Modèle illustré : Berlina ION.3 de Saturn

Prix d'achat de la ION.1 de Saturn

- Moteur Ecotec 2.2 litres de 140 HP
- Intérieur redessiné, nouveaux sièges avant et nouveaux éléments contrastants
- Meilleur volume utilitaire de sa catégorie

12 995 \$
ou louez pour
149 \$ /mois/location de 48 mois
1 575 \$ comptant
Transport en sus

LA PROMESSE SATURN
Garantie limitée de 5 ans/100 000 km sur le groupe motopropulseur (sans franchise)*
Expérience sans tracas • Privilège d'échange de 30 jours*

La nouvelle RELAY 2005 : la meilleure autonomie sur autoroute dans la catégorie des fourgonnettes intermédiaires



Modèle illustré : Saturn RELAY.3

Louez la RELAY.2 de Saturn pour

249 \$ /mois/location de 48 mois
5 400 \$ comptant
Transport en sus

- 7 places, avec troisième rangée de sièges divisée rabattable
- Roues de 17 po de série

Profitez du financement à **0%** De série
Financement à l'achat jusqu'à 36 mois
• Groupe électrique
• Empattement allongé
• La Promesse Saturn

Informez-vous au sujet de l'offre DVD sans frais à l'achat ou la location de certains modèles Relay 3. Tous les renseignements chez votre détaillant.

FAITES UN ESSAI DÈS AUJOURD'HUI.

www.saturncanada.ca

Le VUE 2005 : cote de sécurité ★★★★★ de la NHTSA pour les impacts frontaux, latéraux et arrières



Modèle illustré : VUE V6 TI de Saturn

Prix d'achat du VUE 4 cylindres TA

20 995 \$ ou louez pour **199 \$** /mois/location de 48 mois
4 025 \$ comptant
Transport en sus

- Moteur V6 de 250 HP en option – le VUS le plus puissant de sa catégorie
- Très faible consommation d'essence
- Air climatisé
- La Promesse Saturn

Saturn: Les gens avant tout.



Voyez ces offres et ces véhicules à saturncanada.com

* Les composants du groupe propulseur des véhicules Saturn 2005 sont couverts par une garantie limitée spéciale sur les composants du groupe propulseur pendant 5 ans ou 100 000 km, selon la première éventualité. † Dans les 30 jours ou 2 000 km suivant la livraison, selon la première éventualité. ** Voyez un détaillant ou visitez saturncanada.com pour les conditions, restrictions et protections. Ce que vous devez savoir : 1. Offre limitée sur la location durant 48 mois d'une Saturn ION.1, ION.3, ION.5 ou VUE.4 cyl. 15A 2005 de Saturn et d'une RELAY.2 15A 2005 de Saturn. Un acompte ou un échange d'une valeur minimum de 1 575 \$ à 1 595 \$ est requis pour des mensualités de 149 \$ à 199 \$/mois. Le taux d'intérêt annuel sur la location est de 0,5 % à 2,5 % (selon le modèle). L'obligation totale est de 5 400 \$ à 5 495 \$ (selon le modèle). L'option d'achat au terme de la location est de 5 400 \$ à 5 495 \$ (selon le modèle). Les mensualités et le coût de l'achat varient selon le montant de l'acompte et la valeur de l'acompte. Les détails peuvent varier à tout moment. 2. Le transport (1 000 \$ à 1 125 \$) est inclus dans le prix de location. 3. Le taux de location est de 0,5 % à 2,5 % (selon le modèle). Les mensualités et le coût de l'achat varient selon le montant de l'acompte et la valeur de l'acompte. Les détails peuvent varier à tout moment. 4. Les offres s'appliquent uniquement aux véhicules livrés le ou avant le 30 juin 2005. Les offres sont d'une durée limitée et ne peuvent, dans certains cas, être combinées à d'autres offres. Voyez un détaillant, visitez saturncanada.com ou appelez le 1 800 454-7474 pour les conditions et les détails. 5. Examen mené par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des États-Unis sur le VUE. TA 4 cylindres 2005 pour les collisions frontales côté conducteur et passager avant et les collisions latérales aux places avant et arrière. La collision gouvernementale à l'arrière d'étoiles fait partie du programme d'évaluation des nouveaux véhicules (NCPV) de la NHTSA. Pour de l'information sur le système OnStar®, contactez le 1 888 4-ONSTAR (1 888 466-7827) ou visitez www.onstar.com pour connaître les conditions et les détails relatifs au système. Segmentation Prix Canada 2005 pour la catégorie des fourgonnettes intermédiaires. D'après des calculs basés sur les données des autres constructeurs relativement à la capacité de réservoir de chaque véhicule et à l'autonomie maximale sur autoroute. Lorsque plusieurs moteurs étaient offerts, seul le moteur présentant la plus faible consommation a été utilisé aux fins de comparaison. À l'exclusion des autres divisions GM. L'offre DVD sans frais s'applique uniquement aux RELAY.3 150 et RELAY.3 15C neuves ou de démonstration achetées ou louées entre le 30 mars et le 30 septembre 2005.

Saturn Saab de Québec
765, rue Marais
Québec
681-5777

Saturn Saab de Lévis
4585, boul. de la Rive-Sud
Lévis
835-1888

Saturn de Sainte-Foy
3330, rue Watt
Sainte-Foy
653-1312

Saturn du Saguenay
1330, boul. du Royaume
Chicoutimi
549-3320

Le **grand confort**
Clarks
ENGLAND

Jolan à petit prix
chaussette-conseil pour hommes, femmes et enfants
Place Laurier Place Fleur de Lys
651-7416 525-6755

« Votre projet est unique, l'expert Miville aussi! »

MOINS 10% DU PRIX DE LA COMPÉTITION
(sur modèle équivalent)

Miville LE MEILLEUR prix à Québec
VENEZ COMPARER AVEC L'EXPERT

BORA
www.bora-air.com

Climatiseurs muraux bi-blocs
9 000 à 24 000 BTU/h

670 rue Bouvier, bureau 102, Québec T: 626-5845 www.miville.ca

ÉDITORIAL

Replâtrage électoral



Jean-Marc Salvat

JMSalvat@lesoleil.com

Comme le Québec et d'autres, l'Ontario a d'excellentes raisons de vouloir résoudre la question du déséquilibre fiscal. Mais l'entente intervenue entre Toronto et Ottawa, tard samedi soir, laisse un goût amer. Paul Martin a la fâcheuse manie de régler à la pièce. Qui plus est, ce n'est jamais par conviction profonde, mais parce qu'il se sent forcé par les événements — et par ses intérêts électoraux — qu'il consent ce genre de pas en direction des provinces. Il n'y a pas pire manière d'avancer.

L'air des Pays-Bas aura certainement fait du bien au premier ministre canadien et aux trois chefs de l'opposition. Mais la pause est terminée. Le quatuor est de retour à Ottawa et chacun de ses membres se recampera dès aujourd'hui sur le sentier de la guerre électorale. S'il est évident que les révélations sur le scandale des commandites occuperont le haut de l'affiche pendant la campagne électorale, les relations entre les provinces et Ottawa seront également à l'avant-scène avec, en filigrane, le dossier du déséquilibre fiscal.

Le gouvernement Martin fait fausse route en gérant à la petite semaine ce qui est devenu au cours des années un vice structurel de la fédération canadienne.

Après plus de huit heures de négociations, Paul Martin et le premier ministre Dalton McGuinty ont conclu un accord par lequel Ottawa versera près de 6 milliards \$ sur cinq ans à l'Ontario. Cette somme ne comble pas le déséquilibre de 23 milliards \$ dont la province la plus riche au Canada se dit victime, mais elle est appréciable si l'on considère que la

rencontre entre les deux hommes a été décidée à la dernière minute et que l'entente est intervenue la journée même ! Elle concerne l'immigration, la formation de la main-d'œuvre et l'éducation post-secondaire.

En négociant trop souvent à la pièce, Paul Martin ajoute du déséquilibre politique au déséquilibre fiscal

Certes, Paul Martin n'a pas tout concédé à son homologue provincial et a préféré, là encore, parler de « pressions fiscales », plutôt que de « déséquilibre fiscal ». Mais la « réussite » de ce rendez-vous et les « progrès » qui y ont été accomplis (pour reprendre les mots de Dalton McGuinty) doivent beaucoup à l'opportunisme électoral du premier ministre canadien. L'Ontario compte pour plus du tiers des sièges à la Chambre des communes et détient la clé de la prochaine élection. C'est le genre d'élément qui compte quand on est aux commandes d'un gouvernement minoritaire menacé de renversement.

En négociant trop souvent à la pièce, en concluant un jour une entente avec Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse et une autre journée avec l'Ontario, Paul Martin ajoute du déséquilibre politique au déséquilibre fiscal. La Saskatchewan et les Territoires du Nord-Ouest cognent maintenant à la porte, tandis que le Québec et d'autres trépignent d'impatience (ce qui ne signifie cependant pas qu'aucun dossier sectoriel n'a été réglé ces derniers mois).

Le gouvernement canadien joue les provinces les unes contre les autres. Il les relègue à un rôle de mendiant et agit comme s'il était le seul et unique gardien de la fédération. Encore un peu et il mettra totalement hors jeu le Conseil de la fédération, si cher à Jean Charest. Le premier ministre du Québec devrait en prendre bonne note.

Le gouvernement du Parti libéral du Canada devrait cesser de faire dans le replâtrage et penser un peu plus à l'architecture d'ensemble. L'entente intervenue avec l'Ontario démontre encore une fois qu'une nouvelle politique fiscale cohérente et globale est nécessaire.

RÉPLIQUE

Procès d'intention

(À Michel Vastel)

Dans votre texte intitulé *Gagliano : l'immigrant blessé*, vous, l'émigrant, prenez fort habilement la défense de M. Gagliano, personnage central du scandale dit des « commandites ». Je partage l'essentiel de votre message. Vous avez raison, M. Gagliano a été, est, injustement traité par les *apparatchiks* du Parti libéral du Canada, à commencer par le premier ministre, Paul Martin, et son lieutenant québécois, Jean Lapierre, au cœur bien nommé. Et vous avez raison encore quand vous parlez des « sarcasmes racistes » de ce dernier. Il y a en effet de forts relents de racisme dans la façon dont on s'efforce de lui faire porter le chapeau.

Cependant, je ne vous suis plus quand, tout à fait gratuitement et sans que cela n'ait d'importance pour votre argumentaire, vous concluez le récit de la petite histoire qui a fait de M. Gagliano un défenseur de la loi 101 à l'encontre des « ignobles causes d'Howard Galtanov » par ces mots : « Personne au Québec ne lui en a donné quelque crédit... Ce cri du cœur ne peut venir d'un « ethnique », n'est-ce pas Monsieur Parizeau ? » En prêtant à M. Parizeau les mêmes intentions racistes ou ethnophobes, vous faites exactement ce que vous reprochez aux accusateurs de M. Gagliano, un procès d'intention, une accusation non fondée, un amalgame outrancier.

Non seulement M. Parizeau n'est pas raciste, non seulement est-il le premier à être sensible aux Québécois immigrants pour en avoir épousé une, mais il est, comme tous les souverainistes, le premier à

s'enorgueillir du fait que des « ethniques » prennent la défense de la loi 101. On pourrait éventuellement lui reprocher néanmoins de n'avoir pas fêté ce méritoire haut fait de M. Gagliano, mais certainement pas en arguant un supposé ethnicisme de mauvais aloi.

Quant à votre thèse mettant en scène un haut fonctionnaire véreux et des ministres et membres du cabinet de premier ministre floués, elle se défend. Mais seulement si l'on excuse un incroyablement aveuglement et fait fi de la responsabilité et de l'imputabilité ministérielle, le fondement du parlementarisme britannique.

Sans parler du fait que toute cette politique est à sa face même moralement indéfendable puisqu'elle suppose le déni des lois du Québec, le déni de l'équité démocratique, le déni de la dignité politique en ce qu'elle remplace la conviction par le soudolement sournois à coup de millions.

Nous sommes en plein régime de banane et de rois nègres qu'on achète au plus offrant... Nous sommes en plein colonialisme...

Il ne faut donc pas s'étonner qu'en pareil régime, le réflexe raciste remonte aussi vite et fonctionne aussi bien. Il aurait, à mon avis, fallu en parler...

Salutations respectueuses et, nonobstant ces deux manquements dont je vous ai fait part, bravo pour votre courage. Il en faut pour, en ces temps troublés, prendre la défense de M. Gagliano. Votre dénonciation du racisme dont il est victime est méritoire.

Luc Archambault



Alfonso Gagliano

BUDGET D'UN QUÉBEC SOUVERAIN...



SI ÇA EXISTAIT, ON L'AURAIT!



FLEG 10.5.05

CARREFOUR DES LECTEURS

Franchise d'ado

Il y a quelques jours, la télévision fureuse des grands maux sociaux nous réservait un grand choc : la vie sexuelle débridée des ados. Sexologues, parents et adolescents se sont exprimés. Comme enseignant retraité du secondaire (35 ans de sécurité syndicale blindée et de généreuses vacances estivales), ce problème m'interpelle.

D'abord, sachons dépasser ces paroles d'indignation, de surprise et ces appels pathétiques à une morale à redresser ou à réinventer. Prenons conscience de ceci : les ados d'aujourd'hui comme ceux d'hier, ils ont besoin de modèles. Le sexe et l'argent sont de formidables et presque incontournables attraits pour tout le monde. Tous les secteurs de l'activité humaine en sont saturés. Les ados sont en mesure de décoder l'agir des vrais et des faux adultes. Les ados ont cette franchise, cette authenticité et même ce courage pour désobéir à des valeurs d'adultes très élastiques !

Interrogeons-nous sur l'influence de notre image d'adulte : sa cohérence et sa transparence. Il est fort exigeant comme parent et éducateur d'être compétent dans l'exercice de son rôle. C'est simple comme recette et pas très songé comme analyse sociologique ! L'amour, le sexe et le sens de la vie s'explicitent par la référence à un modèle d'adulte. Politicien, enseignant, curé et simple citoyen, sachons retrouver cette fierté d'être de vrais adultes. « Attention man, les ados nous watchent ! »

Douglas Beauchamp

Sainte-Foy

Génération militante !

Combien souvent a-t-on dénoncé les jeunes en disant qu'ils se désintéressaient de la vie publique ! Les derniers mois ont

fait démentir les plus pessimistes envers notre génération. Impliqués à notre façon dans une grève étudiante inégalée, nous nous sommes politisés en accéléré et nous sommes maintenant convaincus que ce n'est qu'un début ! Le monde de l'éducation, comme le monde politique en général, est en pleine ébullition.

En cela, nous remercions le gouvernement Charest pour une chose, et une seule : il a semé chez nous le goût de l'implication et de la solidarité ! Gageons que ce sentiment continuera de nous habiter et qu'ainsi nous nous occuperons activement de notre avenir.

François Boucher, Nicolas Raymond
Bas-Saint-Laurent

Nourriture intellectuelle

Le bâtiment où loge la Grande Bibliothèque du Québec, ce palace culturel, est, de l'avis général, beaucoup plus beau à l'intérieur qu'à l'extérieur. Cette conception architecturale bicéphale n'est pas invitante aux nombreux sans-abris, souvent drogués, alcooliques, ou désinstitutionnalisés qui arpentent ce secteur de Montréal.

À l'extérieur de la GBQ, dans le square Berri, de la nourriture terrestre est offerte régulièrement aux pauvres clochards. À l'intérieur de la GBQ, de la nourriture intellectuelle est maintenant disponible gratuitement dans le confort, avec de l'air climatisé, quelque 1300 fauteuils confortables et du personnel qualifié pour les guider dans leur choix de journaux, périodiques, livres, cassettes musicales, logiciels, films, etc. Seront-ils les bienvenus ?

Robert Filiatrault

Montréal

Évident, votre honneur !

Le juge en chef Michel Robit a exprimé tout haut une simple évidence. Comment

un souverainiste qui se respecte, dont l'objectif est de briser le Canada, peut-il accepter de prêter serment à la reine et s'engager à faire respecter la Constitution canadienne ?

On compte sur les doigts d'une seule main les juges réputés fédéralistes nommés à la Cour du Québec par les gouvernements péquistes successifs. Comment les péquistes et les bloquistes peuvent-ils s'attendre à ce que le gouvernement canadien, parmi les candidats qui lui sont recommandés par un comité indépendant, choisisse ceux qui cherchent à démanteler le pays ?

Il n'y a qu'au Canada que ça se passe !
René Miglierina

Montréal

De la politique à la Duplessis

Le maire de la ville de Québec, Jean-Paul L'Allier, fait de la politique à la Maurice Duplessis. Lorsque quelqu'un ne répond plus à ses ordres, il le remercie. Pire encore, il ne remet pas en doute les compétences de Luc Lafrance, mais seulement le fait qu'il ait choisi de changer de parti politique afin de rejoindre l'équipe de Marc Bellemare.

M. Lafrance a agi en personne responsable et il devra payer pour les sautes d'humeur du maire et de son équipe. Ce n'est certainement pas Claude Larose qui va démentir le maire L'Allier, il est trop content de montrer à tous les conseillers qu'il ne faut pas aller voir dans les partis qui pourraient mieux répondre aux besoins des citoyens de la ville. Et dire qu'il prétend vouloir répondre aux besoins de la population, en changeant trois fois de président au RTC... Laissez-moi rire !

Richard Masse

Québec

Plaignardise exportée

(À Michel Vastel)

Beau papier sur Paul Martin, quoique moi, j'ai plutôt pitié de nous, pauvres électeurs, qui auront à choisir entre un néo-démocrate qui pue la « gaugache faiseuse » de déficits, un libéral pitoyable et opportuniste, un conservateur bouché et un bloquiste opportuniste et autosuffisant qui ose se cacher derrière la protection des intérêts du Québec...

Bien sûr, le Québec a tellement profité de la présence du Bloc : chômage structurel, surendettement et surimposition tout en massacrant les infrastructures et les services...

Le Bloc, c'est la plaignardise des Québécois exportée ! Je suis un fier nationaliste, fier de ma langue et de ma culture, mais je préfère encore attendre et « subir » Ottawa que de m'en remettre à des opportunistes « gaugaches » qui s'arracheraient le scalp au lendemain d'un Oui pour avoir leur photo sur la plaque et satisfaire leurs egos.

Les péquistes ont d'ailleurs déjà commencé !!!

Monsieur Vastel, a-t-on raison de voir Duceppe comme un petit profiteuse, un bavasseur et un autosuffisant qui parle sans jamais avoir fait plus que déposer son chèque de paie ?

Stéphane Lessard

Ottawa

Difficile à suivre...

(À Michel Vastel)

Quelle mouche vous a piqué depuis deux semaines, Monsieur Vastel ? Après vous être épanché tendrement sur les malheurs de Paul Martin, après avoir condamné en des termes non équivoques la stratégie de Stephen Harper et dénoncé le comportement de Gilles Duceppe, voilà que ce matin vous prenez la défense de l'ex-ministre Alphonso Gagliano. Il serait une proie facile, c'est un immigrant ! Une nouvelle solidarité, si je comprends bien !

Vous n'êtes pas facile à suivre par les temps qui courent ! Peut-être n'avez-vous pas le goût de couvrir une éventuelle campagne électorale en juin ? Ou encore vous avez décidé de jouer le contre-pied de ce qu'on lit un peu partout au Québec. Un coup parti, à quand une prochaine chronique pour défendre la thèse du soutien à l'unité nationale, justifiant du même coup le scandale des commandites ? Vous auriez un autre point de vue original ! Vous nous avez habitués à des commentaires plus solides que vos dernières élucubrations !

La présence du Bloc à Ottawa est bien difficile à accepter pour vous, alors que près de 50 % des électeurs s'apprêtent à les appuyer. Il faudrait peut-être essayer d'analyser ça plutôt que de pester contre cette présence dérangeante. L'ambition légitime de Stephen Harper vous paraît tellement suspecte. Pourquoi la tentation de faire tomber un gouvernement minoritaire à un moment qui lui serait favorable serait-elle plus suspecte que la pérennité du pouvoir libéral à Ottawa ? Que les tractations du NPD de M. Layton ? Décidément, Monsieur Vastel, il manque encore quelques chroniques pour équilibrer les choses !

Bertrand Lavoie

Québec

Je suis difficile à suivre ? Tant mieux ! Je vous respecte trop pour croire que vous soyez un « suiveux »...
Michel Vastel

OPINIONS



Cracher sur le Québec... en français

Michel VASTEL MVastel@lesoleil.com

Je n'étais pas de très bonne humeur, dimanche, en lisant dans mon journal, la chronique du collègue Lawrence Martin, d'Ottawa. «Ce scandale (des commandites), écrit-il, n'est pas le fait du reste du Canada. C'est principalement un scandale impliquant des Québécois à propos du Québec.» Pardon ?

Bientôt, le reste du Canada va envoyer une facture de 250 millions \$ au gouvernement du Québec pour rembourser l'ensemble du Programme de commandites. Les drapeaux du Canada, la marque de commerce «Canada», cela n'a rien à voir avec le «reste du Canada». Ce sont seulement des Québécois qui ont joué avec ces balles de golf et autres boules de Noël ou, comme dit encore Martin, «Ça concerne les francophones, un point c'est tout...»

Je trouve ces propos franchement dégueulasses. Et triste qu'ils soient traduits et publiés, en page éditoriale, dans un quotidien francophone du Québec. «Un point c'est tout», comme dirait le collègue.

Si le Programme de commandites est le fruit de l'imaginaire de Jean Chrétien, cela concerne «le reste du Canada». Jean Chrétien a mené toute sa carrière à Ottawa, a toujours vécu à Ottawa, payé ses impôts en Ontario, et a choisi de prendre sa retraite à Ottawa... N'ayons pas peur des mots : en concoctant cette incroyable opération de propagande, Jean Chrétien a agi en «Canadien» : c'est pour cela qu'il n'eut aucune gêne à se placer au-dessus de la Loi québécoise sur les consultations populaires. Cette loi ne le concernait pas...

J'aurais préféré, tant qu'à y être, qu'on traduise aussi l'excellent article de Glen McGregor, du *Ottawa Citizen*, sur cet autre Québécois, Claude Boulay, président fondateur du Groupe Everest et autres filiales à numéros. Quand il est passé devant la Commission d'enquête sur le Programme de commandites et les activités publicitaires, il fut établi en preuve qu'entre 1995 et 2003, l'affairiste de Sherbrooke a touché une rémunération de 6,2 millions \$, des dividendes de 5,8 millions \$, et un profit de 13 millions \$ sur la vente de son entreprise... «Ça prépare une belle retraite!» de faire remarquer le juge Gomery.

Justement, le journaliste a retrouvé Claude Boulay, son épouse Diane «la vendeuse de billets» Deslauriers, et leurs trois enfants dans leur résidence secondaire de Hilton Head Island, en Caroline du Sud. La maison de trois étages domine l'Atlantique de ses trois balcons. Les Boulay l'ont baptisée *Joie de vivre*, et leur bateau de sept mètres, *Eau-Boulot*.

Ce qu'il y a de particulier, à propos de cette maison que «louent» les Boulay, ce n'est pas tellement qu'elle vaille près de 2 millions \$, mais qu'elle ait été construite par D&N Realty LLC, une société immobilière dont Claude Boulay était membre, et à laquelle il a prêté un demi-million de dollars américains. Puis la maison a été vendue à une entreprise enregistrée aux Bahamas — HHI Corporation Ltd — dont l'adresse était la même que celle de... Everest Relations publiques à Montréal. Le «propriétaire» des Boulay en Caroline du Sud ne paie évidemment pas d'impôts. (Il ne peut non plus être saisi par le gouvernement du Canada qui poursuit Groupe Everest et Claude Boulay lui-même en reddition de biens...) De méchantes langues diront que c'est peut-être leur grand ami Paul Martin qui a donné aux Boulay l'idée de faire affaires avec une entreprise enregistrée aux Bahamas...

Je vous passe les détails du parc automobile — tout Mercedes ! — qui se trouvait dans le garage des Boulay. Mais les investissements des champions de la commandite, de l'Estrie en Caroline du Sud, ne s'arrêtent pas là. Les Boulay possèdent aussi un terrain évalué à 325 000 \$ dans un développement très privé — Colleton River Plantation — dont la particularité est d'avoir un terrain de golf construit par Jack Nicklaus. N'y joue pas qui veut !

Le terrain des Boulay qui leur donne accès au club de golf a été acheté par HHI Corporation, la même compagnie des Bahamas, dont l'adresse est celle de la résidence des Boulay, rue Whelk à Hilton Head Island. «Nous sommes locataires», de lancer Diane «la vendeuse de billets» Deslauriers au journaliste Glen McGregor...

Il y a quelque temps que l'on savait que les Boulay partageaient leur temps entre leur résidence principale du lac Memphrémagog et la Caroline. L'un des proches de la famille m'avait expliqué que c'est pour lancer la carrière de son garçon de 14 ans que Claude Boulay et son épouse passaient tant de temps aux États-Unis. Le jeu-

ne serait en effet très doux pour le golf et ses parents voulaient qu'il fréquente l'un des meilleurs clubs des États-Unis.

En fait, tout cela aurait été arrangé par Serge Savard, lui aussi grand amateur de golf et particulièrement bien branché depuis qu'il possède les franchises des hôtels Marriott. C'est évidemment l'effet du hasard que la chaîne d'hôtels soit en train de construire un luxueux hôtel-appartements à... Hilton Head Island.

Alors, résumons-nous : un petit gars d'Ottawa (Ontario) qui refille 117 millions \$ en contrats de commandites et de publicité à un petit gars de Hilton Head Island (Caroline du Sud) : «c'est principalement un scandale impliquant des Québécois à propos du Québec» ?

Vous allez voir que le chroniqueur du «reste du Canada» va bientôt découvrir que la Commission d'enquête sur le Programme de commandites a retenu les services d'avocats, de comptables et de secrétaires en majorité québécois... Heureusement que le procureur qui, des trois engagés par le juge Gomery, coûte le plus cher, est un avocat de Toronto : Neil Finkelstein a déjà facturé des honoraires de 1 004 480 \$, plus cher que le procureur en chef, Bernard Roy, et que Guy Cournoyer.

«(...) Le Québec avait déjà la réputation d'être la capitale du scandale au pays. Cette fois, la réputation est scellée», écrit encore Lawrence Martin. Combien cette vipère est-elle payée pour cracher ainsi son venin sur les Québécois ?

ANALYSE

Le contexte de crise de la vache folle force le changement

«Nouvelles alliances pour les producteurs bovins, même en terrain hostile...»

Sylvain Charlebois

L'auteur est professeur adjoint à la faculté d'administration de l'Université de Regina et «fellow» de l'Institut des politiques publiques de la Saskatchewan.

Dernièrement, le Bureau de la concurrence du Canada a conclu que les entreprises de transformation du bœuf ainsi que les distributeurs alimentaires n'ont pas comploté pour maintenir les prix de détail du bœuf élevés pendant la crise de la vache folle. Il n'y avait donc aucune collusion entre ces deux maillons de notre chaîne alimentaire. Quoi qu'il en soit, et depuis toujours, les producteurs bovins ne font aucunement confiance aux transformateurs alimentaires. D'ailleurs, la grande majorité des plaintes reçues par le Bureau de la concurrence provenaient directement d'éleveurs bovins mécontents, et non de consommateurs indignés par des prix normaux dans un contexte sans précédent. Ce sentiment prédominant chez les producteurs bovins demeure une source de conflits et provoque, en même temps, un virage stratégique important pour les producteurs bovins.

La crise de la vache folle a créé une mouvance hors du commun. Depuis plusieurs années, maintes entreprises agroalimentaires se vouent à l'intégration verticale dans le but de s'appropriier et de contrôler un autre maillon de la chaîne d'approvisionnement, soit en amont soit en aval. On peut citer, comme exemples, des transformateurs profitables tels que Olymel, Brochu et Lafleur. Plusieurs distributeurs, notamment Metro, Sobeys et Provigo-Loblaws, se sont aussi intégrés verticalement. La restauration a même vu ses intégrateurs. Par exemple, McDonald's utilise un modèle d'affaires où l'intégration verticale est privilégiée. Dans l'ensemble de ces cas, la production fait partie de la formule de centralisation. Toutefois, l'intention de s'intégrer verticalement ne relevait jamais des producteurs eux-mêmes, mais d'un autre palier de la chaîne.

PRODUCTEURS ISOLÉS

Depuis lors, les producteurs bovins sont stratégiquement isolés, étant à la merci des politiques publiques émises par les autorités gouvernementales en matière de commerce international et de sécurité alimentaire. De plus, les producteurs dépendent irrémédiablement des autres paliers de la chaîne pour commercialiser leur produit, n'ayant peu ou pas de ressources pour transiger directement avec le marché. Cette dépendance démesurée dans un contexte de crise n'a fait que conscientiser les producteurs à une réalité plus orientée sur l'exportation. Pour les producteurs bovins, la quête d'un pouvoir accru passe par l'intégration verticale et l'appropriation d'un plus grand contrôle commercial. La crise de la vache folle a clairement modifié leurs paramètres d'opérationnalisation. D'emblée, l'augmentation de la capacité d'abattage aux pays est du ressort des producteurs.

Dans l'Ouest canadien, une quinzaine de projets ont vu le jour depuis quel-



Les producteurs doivent rivaliser avec des conglomérats de grande envergure, tels que Tyson Foods, Cargill et XL Beef.

que temps, notamment en Alberta et en Saskatchewan. Les producteurs se mobilisent pour y investir des millions de dollars. Au Québec, la Fédération des producteurs bovins fait de même avec ses troupes. Partout au pays, l'objectif des producteurs bovins est toujours le même : éliminer la vulnérabilité opérationnelle inconfortable et la remplacer par une meilleure gouverne-

de la mise en marché du bœuf. Malheureusement, l'intégration verticale pour les producteurs n'est pas aussi simple qu'on pourrait le croire.

A priori, le spectre de la réouverture éventuelle des frontières américaines au bœuf canadien sur quatre pattes fait reculer certains producteurs. Pour eux, la solution temporaire, qui nécessite d'augmenter la capacité in-

térielle d'abattage, est certes destinée à l'échec. Mais pour les inconditionnels de l'intégration verticale, ceux-ci se buttent déjà à des obstacles tactiques de première importance. D'abord, en se dédiant dorénavant à la transformation, les producteurs se doivent de rivaliser avec des conglomérats de grande envergure, tels que Tyson Foods, Cargill et XL Beef. Ils

connaissent bien les contraintes et les exigences du marché, gèrent des marques efficacement et entretiennent déjà des alliances stratégiques avec plusieurs producteurs dont la capacité de production dépasse les 20 000 bêtes. L'approvisionnement ne pose ainsi pas problème, surtout que l'ensemble des transformateurs gèrent aussi leur propre bétail. Les producteurs bovins de haut calibre ne s'intéressent pas du tout aux différents projets d'abattage pour des raisons bien prédictives. Conséquemment, ces projets d'abattage sont du ressort de producteurs dont la capacité de production est nettement plus modeste. Parallèlement, c'est ce groupe de producteurs qui éprouve beaucoup de résistance et de méfiance à l'égard des transformateurs alimentaires, créant alors des projets stimulés par l'antipathie.

DYNAMIQUES DE MARCHÉ OPPOSÉES

Ensuite, les producteurs se doivent d'apprendre à transiger avec des distributeurs. De par leur fonction, les distributeurs sont reconnus pour leur aisance à la négociation, pour leurs astuces de mise en marché et, surtout, pour leur capacité à répondre aux exigences du marché en temps quasi réel. Contrairement à la distribution, où une stratégie est remise en question pratiquement à tous les jours, la production bovine gère un cycle d'environ 24 mois avant l'abattage. Ces dynamiques de marché sont diamétralement opposées. Néanmoins, l'ensemble des producteurs le reconnaissent et misent essentiellement sur une approche régionalisée qui favorise les marchés spécialisés (viandes biologiques, sans hormone, etc.). Finalement, les capitaux financiers et humains nécessaires pour diriger une entreprise de transformation restent considérables. Dans certains cas, les projets requièrent plusieurs dizaines de millions de dollars, et ce, sans avoir abattu un seul animal. De toute évidence, l'évaluation du risque d'un tel projet est d'une importance capitale, mais le climat incertain créé par la crise de la vache folle assujettit les dirigeants des projets d'abattage à un dilemme conjoncturel imprévisible. Pour les producteurs bovins, le combat est encore loin d'être acquis, compte tenu que les us et coutumes de plusieurs générations sont mis en cause.

Le plus récent rapport du Bureau de la concurrence n'oblitére d'aucune façon l'hostilité qui perturbe la relation entre les producteurs bovins et les transformateurs. Or, la crise de la vache folle mène les producteurs à confectionner un nouveau modèle d'affaires, un modèle qui leur offre un pouvoir accru. Volume de production aidant, certains producteurs bovins de taille ont fait le choix stratégique d'alimenter une relation de confiance avec les transformateurs. Les autres composent avec de nouvelles variables économiques au moyen de l'intégration verticale pour la toute première fois. C'est sans doute un pas dans la bonne direction, mais ce n'est manifestement pas une transition facile.

Clinique
SOINS DES PIEDS
Denise Gagné infirmière Diplômée, membre de PQ.IAQ

Spécialités de soins des pieds

- Soins «Confort» 40\$
Corns, callosités, durillons, kératoses
- Soins «Traitement simple» 50\$
Mycoses unguéales, ongles en griffes, ongles incarnés, cors mous, pied d'athlète (1 pied)
- Soins «Traitements doubles» 60\$
Mycoses unguéales, ongles incarnés, cors mous, pied d'athlète (2 pieds)

Spécialités de soins des mains

- Soins «Confort» 40\$
Fissures, craquelures, kératoses

Denise Gagné
infirmière Diplômée, membre de PQ.IAQ

208-4600, boul. Henri-Bourassa, Charlesbourg • Tél. 626-6558

3 vols par semaine au départ de Québec vers Paris.
VENDREDI • SAMEDI • DIMANCHE



Souriez, la voiture est
GRATUITE !

Ce printemps partez à deux
en Europe et obtenez une
location gratuite !*

Jusqu'au 14 mai, Vacances Transat vous fait une offre exceptionnelle !
Réservez 2 billets d'avion pour un départ entre le 11 mai et le 15 juin
et obtenez jusqu'à 7 jours de location de voiture gratuitement.

Prix par personne Vol aller-retour • Taxes incluses	DU 11 AU 31 MAI	DU 1 AU 15 JUIN
BRUXELLES à partir de	549\$	599\$
NANTES • TOULOUSE LYON • MARSEILLE à partir de	599\$	699\$
PARIS DE QUÉBEC à partir de	-	749\$
LONDRES à partir de	599\$	699\$
NICE à partir de	799\$	799\$

clubvoyages 1-877-7ETOILE
www.clubvoyages.com

Report de Montréal, sauf Paris de Québec. Prix par personne à 2 parts. * Pour le vol aller-retour en classe économique. Valable pour les nouvelles réservations à compter du 11 mai 2005. Taxes et frais de dossier du gîte inclus. Prix sujets à changement et à la disponibilité au moment de la réservation. Sujets à validation par nos centres régionaux. Les places sont limitées. * Location gratuite. Valable à l'achat de deux billets d'avion pour les dates de départ indiquées. Location gratuite pour un maximum de 7 jours. Taxes additionnelles en supplément. France et Belgique. Vol de Québec à l'étranger (à l'économie) sans assurance. Grand itinéraire. Vol de l'étranger à Québec sans assurance. Avoir validé l'offre au moment de la réservation. L'offre prend fin le 14 mai 2005. Pour être valide en tout temps. Pour tous les détails et conditions générales, veuillez consulter le brochure Europe 2005-2006 de Vacances Transat. Vol opérés par Air Transat, Air France, Club Voyages et Vacances Transat sont membres de Transat A.T. inc. Ententeur d'un permis du Québec.

Prix excluant la TPS et TVQ (si applicables) et 3,50\$/1000\$ de services touristiques pour la contribution des clients au Fonds d'indemnisation des clients des agents de voyages.

Un diocèse vend ses églises pour indemniser des victimes d'agression

ST-JEAN, T.-N. (PC) — Un diocèse catholique de Terre-Neuve a annoncé hier son intention de vendre ses églises afin d'obtenir les fonds nécessaires pour l'indemnisation de 39 victimes d'agressions sexuelles de la part d'un prêtre, le père Kevin Bennett.

Le diocèse de St-George a précisé qu'il vendra toutes ses églises et missions afin de recueillir les 13 millions\$ nécessaires au règlement. « Tout est à vendre, a déclaré l'évêque Douglas Crosby, de son quartier général de Corner Brook. Toutes les églises, tous les presbytères et toutes les missions. »

Au total, quelque 150 propriétés sont touchées, de Port-aux-Basques à St. Anthony, dans l'ouest de Terre-Neuve.

L'avocat de 37 des 39 victimes du père Bennett, Greg Stack, a indiqué que ses clients approuveront l'offre à l'occasion d'un vote le 25 mai.

« Le montant du règlement est somme toute secondaire, a expliqué M^{re} Stack. Cette cause dure depuis 16 ans et elle (les victimes) ont hâte d'en finir. »

Le père Kevin Bennett avait été reconnu coupable dans les années 1990 de centaines d'accusations d'agressions sexuelles s'étendant sur une période de 30 ans.

Il a servi quatre ans de la peine de prison de 20 ans qui lui a été imposée et il vit aujourd'hui sur une propriété familiale près de Port-au-Port, à Terre-Neuve.

Le cancer des ovaires pourrait être dépisté par une prise de sang

TORONTO (PC) — Les spécialistes du cancer sont depuis longtemps à la recherche d'un test qui leur permettrait de diagnostiquer avec justesse et facilité le cancer des ovaires — l'un des types de cancer les plus meurtriers — alors qu'il en est encore à un stade précoce et qu'il est davantage possible de le traiter.

Une étude publiée hier par un groupe de scientifiques canadiens et américains laisse espérer qu'un tel test puisse être en vue.

Les chercheurs rapportent en effet qu'une prise de sang visant à dépister quatre protéines — ou « biomarqueurs » — s'est révélée hautement efficace pour détecter le cancer des ovaires parmi un groupe de 242 femmes, dont environ la moitié étaient aux prises avec la maladie.

Mais bien que ces résultats soient extrêmement prometteurs, ils ne sont pas suffisants pour laisser croire que le test soit prêt à être utilisé comme moyen de dépistage auprès de millions de femmes apparemment en bonne santé, a indiqué le principal auteur de l'étude, David Ward, biologiste moléculaire de Terre-Neuve-et-Labrador à l'emploi du Nevada Cancer Institute.

« Il n'est pas encore prêt pour une utilisation à grande échelle », a affirmé

mé M. Ward depuis Las Vegas, hier.

« Il est considérablement plus sensible que tout ce que nous avons en ce moment, mais il y a encore des progrès à faire », a-t-il ajouté.

« Il s'agit d'une très importante étude qui réclame confirmation de la part d'autres personnes et auprès d'un échantillon plus vaste afin de déterminer s'il (le test) peut jouer un rôle au

Diagnostiqué tôt, il peut être guéri dans 80 à 90 % des cas

chapitre du dépistage précoce du cancer des ovaires », a affirmé le Dr Gordon Mills, du M.D. Anderson Cancer Center de Houston, au Texas.

« Le fait de pouvoir dépister le cancer des ovaires à un stade précoce pourrait avoir un impact majeur sur le résultat (des traitements) », a-t-il ajouté.

Le cancer des ovaires est souvent qualifié de maladie mortelle aux symptômes indécidables parce que les femmes qui en sont atteintes ne montrent que peu ou pas de signes de la maladie, lorsque cette dernière en est encore à un stade précoce.

Dépisté tôt, le cancer des ovaires peut être guéri dans 80 à 90 % des cas. Mais seulement 20 % des cas sont dépistés avant qu'ils ne soient parvenus à un stade sérieux. La maladie présente alors un taux de guérison de 35 % ou moins.

Des extrémistes islamiques de retour au Canada

■ OTTAWA — Des combattants de mouvements extrémistes islamiques sont de retour au Canada grâce à des documents d'identité canadiens après des séjours dans des camps d'entraînement dans d'autres pays. C'est ce qu'affirme le *National Post*, qui cite un rapport des services canadiens de renseignements. Ces gens pourraient utiliser leurs documents canadiens afin d'établir des liens officiels pour commettre des attaques. L'un d'eux serait un ancien leader présumé d'une cellule canadienne à Montréal,

Fateh Kamel, dont le *National Post* a fait état la semaine dernière. Cet homme a combattu en Afghanistan dans les années 80 et en Bosnie-Herzégovine dans les années 90 en plus d'être impliqué aux côtés d'Oussama Ben Laden. Rappelons qu'il y a environ trois semaines, le département d'État américain a offert 5 millions \$US pour des informations sur les Canadiens Abderraouf ben Habib Jdey et Faker ben Abdelaziz Boussora, deux hommes s'étant entraînés en Afghanistan. PC



Nous sommes tous liés par notre désir de voir nos enfants grandir en santé et réaliser leur plein potentiel. C'est pourquoi Bell a choisi de renforcer son soutien aux hôpitaux pour enfants partout au pays. Pour rester près des communautés et forger celles de demain.

bell.ca/communaute

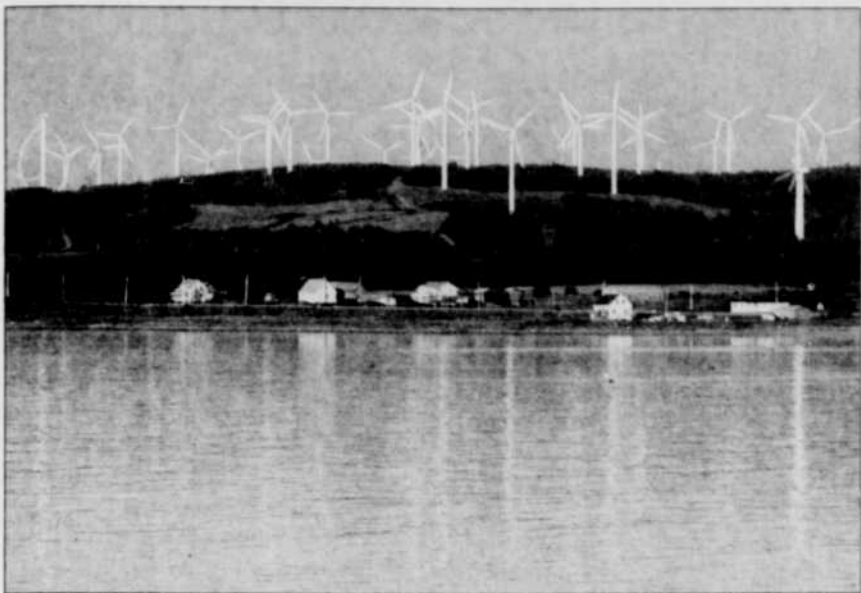
Imagine Caring Company Une entreprise engagée

125 ans

Bell

Et bien simple.™

L'EST ET LA CÔTE-NORD



Comme à Cap-Chat, le paysage de Baie-des-Sables et d'Anse-à-Valleau pourrait être transformé par la création de parcs éoliens.

ÉOLIENNES DE BAIE-DES-SABLES ET D'ANSE-À-VALLEAU

Le BAPE tiendra des audiences publiques

HENRI MICHAUD
Collaboration spéciale

MATANE — Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra des audiences publiques sur les projets de parcs éoliens d'Anse-à-Valleau et de Baie-des-Sables.

Les audiences débuteront le 14 mai, dès 19 h, à l'église de Baie-des-Sables et le 16 mai, à la même heure, à la salle du Club de l'âge d'or de Saint-Maurice-de-L'Échouerie. À ces occasions, le promoteur, Cartier énergie éolienne dans les deux dossiers, et des experts présenteront les détails des projets qui totalisent 210 MW.

La deuxième partie des audiences sera tenue les 14 et 16 juin, respectivement à Baie-des-Sables et Saint-Maurice-de-L'Échouerie. À cette occasion, les opposants et les partisans de ces projets auront l'occasion de s'exprimer sur les enjeux liés à la construction et l'exploitation des deux parcs éoliens.

CALENDRIER

Les intéressés doivent toutefois respecter un calendrier précis. Ainsi, toute personne qui souhaite présenter un mémoire verbal ou écrit doit aviser le BAPE au moins 14 jours avant la tenue de la deuxième partie

des audiences. Les mémoires devront être transmis à l'organisme avant le 10 juin dans le dossier de Baie-des-Sables et au plus tard le 11 juin pour le projet d'Anse-à-Valleau.

Les commissaires du BAPE auront jusqu'au 16 septembre pour transmettre leur rapport au ministre. Ce dernier aura 60 jours additionnels pour rendre sa décision dans les deux dossiers.

Le BAPE a déjà tenu des rencontres d'information, en avril, sur les deux projets. Au terme de ces rencontres, «le ministre responsable a reçu au moins une demande pour la tenue d'audiences publiques, dans chaque dossier, précise Rosemary Al-Hayek du BAPE. Nous avons donc entrepris les démarches même si la période réglementaire pour demander ces audiences se termine le 14 mai.»

Le projet Baie-des-Sables prévoit l'installation de 73 éoliennes à Baie-des-Sables et à Métis-sur-Mer. Le parc aurait une puissance totale de 109,5 MW et sa mise en service est prévue en décembre 2006. Le projet d'Anse-à-Valleau, d'une puissance de 100,5 MW, prévoit l'élection de 67 éoliennes dès mai 2006 pour une mise en service en décembre. Les investissements dépasseraient 340 M\$ et 210 emplois seraient créés.

RAFLE AU PARC LEPAGE

Les huit accusés sont libérés sous de sévères conditions

CARL THÉRIAULT
Collaboration spéciale

■ RIMOUSKI — Les huit accusés de trafic de drogue du parc LePage de Rimouski ont tous été remis en liberté hier par le juge Michel L'Auger au palais de justice de Mont-Joli sous de très sévères conditions.

Six d'entre eux devront respecter un couvre-feu à leur résidence de 22 h 00 à 7 h. Deux accusés, qui travaillent dans un service non médical d'un établissement du réseau de santé du Bas-Saint-Laurent, ont été autorisés à se rendre sur les lieux de leur emploi malgré le couvre-feu.

Les huit suspects se présenteront deux fois par mois à la Sûreté du Québec. Ils devront se tenir à plus de 70 mètres du terrain d'une institution scolaire, et ne pourront se rendre au parc Beauséjour de Rimouski et dans le quadrilatère des rues bordant l'école secondaire Paul-Hubert

de Rimouski. Il leur est interdit de communiquer avec les autres suspects dans cette affaire.

Des sommes d'argent avec ou sans dépôt variant entre 500 \$ et 2000 \$ ont aussi été exigées des accusés ou de leur famille par la Couronne. Aucun plaidoyer de culpabilité n'a été enregistré.

Environ une dizaine de nouveaux chefs d'accusation ont été déposés en plus des 40 chefs d'accusations de trafic de drogue, de possession dans le but de trafic, de possession simple et de production de marijuana qui pesaient contre les membres de ce groupe.

Marc-André Blanchette, Dominic Rin-

guette, Carl Dufour et Maxime Glaude seront de retour devant la justice les 16 ou 17 juin. Eli Labrecque, Gabriel Rivard, Stéphane Dubé et Maxime Roy, le 11 août. Eli Labrecque sera aussi en cour le 11 mai et Maxime Roy le 14 juin à Mont-Joli.

Les suspects dont plusieurs résidaient autour de l'école secondaire Paul-Hubert, sont tous des citoyens rimouskois, à l'exception de Carl Dufour qui habite Price, près de Mont-Joli.

La semaine dernière, une équipe de 70 policiers avait effectué neuf perquisitions et aussi mis sous arrestation neuf jeunes clients qui venaient s'approvisionner dans le parc LePage situé à proximité de l'école secondaire Paul-Hubert, la plus importante école secondaire de l'Est du Québec avec ses 2000 élèves.

La valeur de la drogue saisie (cannabis, hashish et cocaïne) s'établissait à près d'un demi-million \$. Une serre de 35 \$ plants avait aussi été démantelée.

EN BREF

Travaux à Baie-Comeau

■ BAIE-COMEAU — La municipalité de Baie-Comeau entend investir 2,6 millions \$ en travaux d'immobilisation en 2005. De cette somme, 600 000 \$ iront à la réfection du système de réfrigération du Centre Henri-Desjardins, l'un des deux arénas de la municipalité. Le réaménagement du site de neiges usées du secteur Mingan entraînera un débours de 450 000 \$. Quant à la Société des parcs, elle recevra 363 000 \$ pour huit projets, dont l'aménagement d'une patinoire permanente au parc Saint-Sacrement et d'un stationnement au parc Otis. *Steeve Paradis (collaboration spéciale)*

Des légionnaires réunis à Rimouski

■ RIMOUSKI — Des représentants des 126 filiales de la Légion royale canadienne tiendront leurs assises annuelles à Rimouski du 19 au 22 mai. Le nouveau président provincial y sera élu. Le vice-président provincial Jean Thériault, de Rimouski, qui œuvre depuis 25 ans au sein de la Filiale Joseph-Keable est en lice. Le Bas-Saint-Laurent/Gaspésie compte six filiales: Rimouski, Jos-Pearson, à Mont-Joli, Rivière-du-Loup, Cabano, Matane et Ste-Anne-des-Monts. La rencontre devrait réunir 300 participants. Le 21 mai, un défilé à caractère militaire commémorera le 60^e anniversaire de la signature de l'armis-

tice, survenue le 8 mai 1945. *Ernie Wells (collaboration spéciale)*

Telus fait un don de 25 000 \$

■ RIMOUSKI — Telus poursuit son engagement dans la communauté par un don de 25 000 \$ sur cinq ans à la Fondation du Cégep de Rimouski. Le Cégep identifiera un laboratoire de télécommunications et un réseau longue distance au nom de Salle Telus. «Un don d'autant plus significatif que cette salle est dans le pavillon A qui abritait l'Institut de technologie, fondé par Jules-A. Brillant, président fondateur de Québec-Téléphone», relate le directeur général du Cégep, Raymond Giguère. *Ernie Wells (Collaboration spéciale)*

Un prix pour vous mettre derrière le volant. Et pas n'importe lequel.

442 \$/mois* Location 48 mois	34 999 \$** à l'achat	
0 \$ comptant dépôt de sécurité	Taux de financement à l'achat de 2,5 % sur 48 mois	
Location 48 mois	MENSUALITÉ*	COMPTANT (ou échange équivalent)
	319 \$	5 624 \$
	379 \$	2 880 \$

Moteur V6 VVT de 2,8 L • Boîte manuelle AISIN 6 vitesses • Sièges avant chauffants • Freins ABS avec fonction d'assistance au freinage d'urgence • Traction asservie à toutes les vitesses à commande électronique • Systèmes antivol

Privileges Cadillac: Garantie limitée et programme d'entretien prescrit sans frais de 4 ans ou 80 000 km, et service OnStar intégré au véhicule avec abonnement au plan Sain et sauf pendant un an.

OnStar
visitez onstar.ca



CADILLAC CTS
NOUVELLE RACE

L'Association des concessionnaires Cadillac du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant au modèle neuf CTS 2005 (50M69/15A). Le modèle illustré comprend certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Conditionnel à l'approbation du crédit de GMAC. Frais reliés à l'inscription au registre des droits personnels et réels mobiliers et droits en sus et payables à la livraison. *À la location, paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois avec versement initial, voir ci-dessus, ou échange équivalent. Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 \$ du km après 80 000 km. La première mensualité est exigible à la livraison. **À l'achat, préparation incluse. Transport (1 100 \$), immatriculation, assurance et taxes en sus. Taux de financement à l'achat de 2,5 % pour un terme de 48 mois sur approbation du crédit GMAC. Exemple de financement: basé sur un financement de 20 000 \$, le paiement mensuel est de 436 \$ et les frais de crédit totaux de 1 024 \$ pour une obligation totale de 21 024 \$. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être jumelées à aucune offre ni aucun autre programme incitatif d'achat ou de location, à l'exception des programmes de La Carte GM et du GM Mobilisé. Le concessionnaire peut vendre à moindre prix. Une échange entre concessionnaires peut être requis. Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, à gmc.canada.com ou au 1 888 366-2000.

RÉFORME DE L'ÉDUCATION Plan de résistance des enseignants

MONTREAL (PC) — Les syndicats du milieu de l'enseignement se prononceront vendredi sur un « plan de résistance » à la réforme de l'éducation pour forcer le report de l'implantation des nouveaux programmes au secondaire et pour exiger des correctifs à ceux déjà en vigueur au primaire.

Dans un document dont le quotidien *Le Devoir* a obtenu copie, qui faisait l'objet jusqu'à hier d'une consultation auprès des membres de la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ), on propose notamment de ne pas procéder à l'évaluation des compétences transversales au primaire. Il est également question de boycotter, en tout ou en partie, les activités de formation sur la réforme, qui gagnera en septembre prochain la première année du secondaire.

Le « plan de résistance » suggère aussi que les enseignants du secondaire se limitent à dispenser les contenus propres à leur discipline, « ce qui exclut notamment l'application des domaines généraux de formation et des compétences transversales, ainsi que leur évaluation ».

Les membres de la FSE-CSQ, réunis en conseil fédéral, se prononceront en fin de semaine sur la mise en œuvre de ce plan pour barrer la route à la réforme, qui pourrait prendre des allures de boycottage, sans toutefois en porter le nom.

ACCORD OTTAWA-TORONTO L'Ontario n'a pas récolté le magot, selon Charest

MONTREAL (PC) — Après avoir vu l'Ontario, en fin de semaine, soustraire 5,75 milliards \$ sur cinq ans au gouvernement fédéral en matière sociale, le premier ministre du Québec, Jean Charest, a défendu hier le travail de son gouvernement auprès d'Ottawa.

Pour lui, l'Ontario n'a pas récolté le « magot ». « Qu'une province ait des dossiers en bilatéral avec le gouvernement fédéral est tout à fait normal », a dit le premier ministre. « Ça fait partie des choses courantes », a-t-il ajouté.

Il a affirmé que l'accord entre l'Ontario et Ottawa inclut du financement pour l'éducation post-secondaire. « Ça touche chaque province, incluant le Québec », a-t-il dit.

Charest s'est dit convaincu que le Québec défend bien ses intérêts auprès du gouvernement fédéral, avec la récente négociation, entre autres, des ententes sur les infrastructures et les congés parentaux. « C'est la preuve que le Québec défend ses intérêts et tire son épingle du jeu », a affirmé Jean Charest.

Il a déclaré qu'il aura l'occasion de rencontrer le premier ministre Paul Martin pour faire le point sur divers dossiers. « Le travail qu'on fait avec le fédéral, ce n'est pas un travail qui se fait quatre jours par année, mais 365 jours par année », a-t-il déclaré.

Rêvez maintenant,
réalisez plus tard :

1 800 463-5229

Obligations à taux fixe

Capital garanti à 100 %. Remboursables à l'échéance.
Choix d'échéances de 1 à 10 ans. Achat à partir de 100 \$.

Termes	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans	7 ans	8 ans	9 ans	10 ans
Taux annuels (%)	2,05	2,50	2,85	3,10	3,40	3,80	4,00	4,15	4,30	4,40

Les taux annoncés peuvent varier en fonction des conditions du marché.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h,
ou passez nous voir au 333, Grande Allée Est,
du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h.
Nos bureaux sont également ouverts les samedis de mai, de 10 h à 16 h.
www.epq.gouv.qc.ca

BONI DE

1%

la première année
pour les nouveaux
fonds REER.

Épargne
Placements

Québec



« Peut affronter la
concurrence avec aplomb »

Amyot Bachand, *L'Annuel de l'automobile 2005*



CHEVROLET EQUINOX LS

Sécurité 5 étoiles • Moteur V6 3,4 L à ISC de 185 HP

Boîte automatique à 5 vitesses • Télédverrouillage, glaces, portes et rétroviseurs à commandes électriques • Lecteur CD et 6 haut-parleurs • Climatiseur • Banquette arrière coulissante Multi-Flex à dossier divisé 60/40 rabattable

375 \$/mois*

0\$ dépôt de sécurité. Terme de 48 mois à la location.
Transport de 995 \$ et préparation inclus.

0 \$
comptant

0 %
DE FINANCEMENT
À L'ACHAT

Renseignez-vous
sur notre
promotion de
toit ouvrant.



Chevrolet Equinox 2005
Le VUS d'entrée de gamme
le plus sécurisant des E-U**

CHEVROLET Choisis ta route.



L'Association des concessionnaires Chevrolet du Québec suggère aux consommateurs de lire ce qui suit. Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant au modèle neuf 2005 Equinox (1F26PRTD). Le modèle illustré peut comprendre certaines caractéristiques offertes en option à un coût additionnel. Conditionnel à l'approbation de crédit de GMAC. Les frais liés à l'inscription au Registre des droits personnels et réels sont en sus et payables à la livraison. À la location, paiements mensuels basés sur un bail de 48 mois. Transport et préparation inclus. Immatriculation, assurance et taxes en sus. Frais de 12 c/km après 80 000 km. Première mensualité exigible à la livraison. Taux de financement à l'achat de 0 % pour un terme de 36 mois sur approbation de crédit de GMAC seulement. *Sécurité 5 étoiles pour le conducteur et les passagers avant et arrière (tests d'impacts frontaux) et les passagers avant et arrière (tests d'impacts latéraux). Essais effectués par la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) des E-U sur les modèles Equinox 2005. **Étude sur la performance, la construction et l'entretien d'automobiles en 2004 aux E-U (APEAL) de J.D. Power and Associates. Étude basée sur 102 951 réponses de consommateurs aux E-U. www.jdpower.com. Ces offres sont exclusives et ne peuvent être combinées avec aucune autre offre ni aucun autre programme incitatif d'achat ou de location. À l'inscription, des programmes de La Caisse GM, du mérite étudiant et de GM Mobilité. Le concessionnaire peut louer à un prix muni. Un échange entre concessionnaires peut être requis. Renseignez-vous chez votre concessionnaire participant, au 1 800 463-7483 ou visitez www.gmcanada.com.